

MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Vingt-cinquième séance – Mardi 19 novembre 2013, à 17 h

Présidence de M. Pascal Rubeli, président

La séance est ouverte à 17 h dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M^{me} Sandrine Salerno*, maire, *M. Michel Amadruz*, *M^{me} Marie Mutterlose*, *MM. Jacques Pagan* et *Robert Pattaroni*.

Assistent à la séance: *M^{me} Esther Alder*, vice-présidente, *MM. Rémy Pagani*, *Sami Kanaan* et *Guillaume Barazzone*, conseillers administratifs.

CONVOCATION

Par lettre du 8 novembre 2013, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 19 novembre, mercredi 20 novembre et lundi 25 novembre 2013, à 17 h et 20 h 30.

1. Communications du Conseil administratif.

Néant.

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

Le président. M^{me} Sandrine Salerno, retenue à l'assemblée générale extraordinaire de l'Association des communes genevoises (ACG), sera absente lors des séances du Conseil municipal de demain, mercredi 20 novembre 2013.

Nous donnons lecture de la lettre de démission de M. Gilbert Schreyer de la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social. Ce courrier a été adressé à M^{me} Laure Renevier, du Service du Conseil municipal.

Lecture de la lettre:

Genève, le 12 novembre 2013

Madame,

Par la présente, je vous informe que j'ai démissionné avec effet immédiat de mon poste d'administrateur de la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social.

Je vous prie d'agréer, chère Madame, mes salutations distinguées.

Gilbert Schreyer
Conseiller municipal

Le président. Il est pris acte de cette démission. L'élection du remplaçant ou de la remplaçante de M. Schreyer aura lieu ultérieurement.

Nous donnons à présent lecture de la lettre de démission du Conseil municipal de M. Jean-Charles Rielle.

Lecture de la lettre:

Genève, le 17 novembre 2013

Concerne: démission du Conseil municipal – Interdiction du cumul des mandats

Monsieur le président, cher Pascal,

Elu en Ville de Genève pour la première fois en 1995, et nouvel élu ayant prêté serment, le 7 novembre, au Grand Conseil, ce n'est pas sans émotion que je te prie de bien vouloir accepter ma démission du Conseil municipal, mon parti ne permettant pas le cumul des mandats.

Ma démission sera effective à la fin de la séance du Conseil municipal du mardi 21 janvier 2014, à 17 h.

La Ville de Genève et son Conseil municipal – où j'ai siégé dès 1995 et que j'ai eu l'honneur de présider en 2012-2013 – auront été mon berceau politique et je leur suis grandement reconnaissant pour tout ce qu'ils m'ont apporté.

Je salue mes collègues de toute sensibilité politique. A mes côtés et par nos échanges variés, vous avez participé à ma maturité politique, sociale et humaine.

Je salue et remercie l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs de la Ville de Genève, et plus particulièrement celles et ceux du Service du Conseil municipal et sa cheffe de service, M^{me} Marie-Christine Cabussat, qui m'ont notamment parfaitement secondé durant mon année de présidence.

Je salue les membres de mon groupe socialiste et mon chef de groupe, Grégoire Carasso, et au travers de lui les autres cheffes et chefs de groupe qui se sont succédé durant ces nombreuses années.

Je salue les membres du Conseil administratif, et plus particulièrement mes deux magistrats, ma camarade maire de Genève, Sandrine Salerno, et mon camarade Sami Kanaan. J'ai pu mesurer à leur contact l'ampleur de la tâche, l'évolution des exigences et de la communication de l'action politique.

Reçois, Monsieur le président et cher Pascal, mes respectueuses et très cordiales salutations.

Jean-Charles Rielle

(Applaudissements.)

Le président. Nous prenons acte de cette démission. La prestation de serment du remplaçant ou de la remplaçante de M. Rielle aura lieu ultérieurement, lorsque la démission de ce dernier sera effective.

Nous avons reçu une lettre signée par l'Association des habitants de la Jonction, l'Association des habitants des Pâquis (Survap) et l'Association genevoise de défense des locataires (Asloca). Le bureau a décidé de ne pas donner lecture de ce courrier qui concerne la crise du logement, mais il figurera au *Mémorial*.

Manifestation du 28 septembre 2013

Un toit, c'est un droit Le territoire, c'est un bien commun Crise du logement: ça suffit !

Considérant :

- le manque de logements de qualité à des prix abordables, répondant aux besoins prépondérants de la population ;
- la difficulté, voire l'impossibilité d'accéder à un logement, en particulier pour les jeunes, les chômeurs, les familles mono-parentales, les sans-logis, vu les loyers exorbitants pratiqués ;
- une surdensification de quartiers populaires face à la sous-densification d'autres secteurs ;
- une spéculation effrénée par découpage d'immeuble et revente d'appartements, par démolition et reconstruction, par résiliation des baux et relocation ;

les participants à la manifestation affirment

- Le droit au logement ;
- la nécessité de garantir et de renforcer les droits des locataires ;
- le principe d'une politique active de l'Etat et des communes par l'acquisition de terrains et le contrôle de leur prix.

les participants à la manifestation demandent

- la réquisition des logements et bureaux vides et l'instauration de contrats de confiance ;
- la facilitation d'échanges de logement pour améliorer le taux d'occupation de certains logements sans être pénalisé par une hausse de loyer ;
- l'interdiction des pratiques spéculatives en matière de logement, tels que le découpage d'immeubles et la revente d'appartement pour des projets luxueux.

les participants à la manifestation exigent

- la construction prioritaire de logements sans but lucratif, bon marché, de qualité et nombreux, répartis équitablement sur tout le territoire ;
- un contrôle des loyers et une baisse des loyers abusifs ;
- l'utilisation par l'Etat de tous les outils légaux existants, comme le droit de préemption, le droit d'expropriation ou l'octroi de droit de superficie ;
- un soutien renforcé de l'Etat aux fondations publiques et aux coopératives d'habitations à but non lucratif ;
- un moratoire sur les surélévations et une évaluation quantitative et qualitative des réalisations déjà effectuées ;

Les habitant-e-s estiment qu'ils sont des partenaires incontournables en matière de politique du logement et d'aménagement du territoire. Ils demandent au Conseil d'Etat et aux communes d'être associés aux projets en cours et à venir.

Cette résolution est envoyée au Conseil d'Etat, à la Ville de Genève et aux communes.

Association des habitant-e-s de la Jonction – Association des habitants des Acacias – Association des habitants des Délices-Voltaire – Association des habitants des Pâquis (SURVAP) – Association des habitants des Tours de Carouge-la Praille – Association des habitants du Petit-Saconnex et des Genêts – Association La tour prends garde! – Association Sauvons les Petits-Délices – Collectif 500 – Association genevoise de défense des locataires (ASLOCA)

Avec le soutien de: Communauté genevoise d'action syndicale – Conférence universitaire des associations d'étudiant-e-s – Coopérative La Ciguë – Ensemble à Gauche – Groupe Genève 500 m de ville en plus – Collectif des Assises transfrontalières – Les Verts – Mouvement populaire des familles – Parti du travail – Parti socialiste genevois – Rassemblement pour une politique sociale du logement – Solidarités – Syndicat des services publics – Syndicat interprofessionnel de travailleuses et travailleurs – Unia

Le président. Le bureau et l'ensemble du Conseil municipal souhaitent un bon rétablissement à notre camarade et collègue M^e Jacques Pagan, actuellement hospitalisé.

Je passe à l'organisation de cette session. Je rappelle que le point concernant la levée du secret de fonction de M^{me} Salika Wenger, qui figure à notre ordre du jour, sera traité ce soir à 20 h 30 précises, à huis clos. Cela signifie que nous fermerons les portes à 20 h 30 et 30 secondes, que la presse ne sera pas présente et que la télévision ne retransmettra pas le débat; de plus, il n'y aura personne à la tribune du public. Je répète: les portes seront fermées à 20 h 30 et quelques secondes. Je prie donc celles et ceux qui veulent participer à ce débat particulier d'être à l'heure après la pause dînatoire.

Les séances plénières du lundi 25 novembre seront consacrées au traitement des propositions des conseillères et conseillers municipaux, à partir du point 71 de notre ordre du jour. Dans ce contexte, le bureau et les chefs de groupe sont parvenus à un consensus pour renvoyer directement dans les commissions un certain nombre d'objets. Nous traiterons cela lundi prochain, à 17 h.

Le bureau et les chefs de groupe ont également décidé, à l'unanimité, de lier certains points inscrits à l'ordre du jour. Ces objets seront désormais regroupés dans les prochains ordres du jour; chaque groupe sera traité à l'occasion d'un débat conjoint, les votes restant naturellement séparés.

Certains auteurs ou groupes concernés ont souhaité retirer des objets qu'ils avaient déposés. Nous en ferons l'annonce juste après les communications du bureau du Conseil municipal et ils figureront au *Mémorial*.

3. Résolution du 22 février 2012 de MM. Eric Bertinat, Christo Ivanov, Olivier Tauxe, Michel Amaudruz, Jacques Pagan, Pascal Spuhler, Michel Chevrolat, Adrien Genecand, Olivier Fiumelli et M. Mathias Buschbeck: «Plan directeur cantonal Genève 2030: oui, mais...» (R-152)¹.

PROJET DE RÉOLUTION

Vu:

- la proposition PR-930 du Conseil administratif de donner un préavis favorable, sous conditions, au projet de concept du plan directeur cantonal Genève 2030 (projet de résolution I);

¹ «Mémorial 169^e année»: Annoncée, 4732.

Motion: déclarations du Conseil administratif sur Merck Serono
et les multinationales

- la proposition PR-930 du Conseil administratif de donner un préavis favorable, sous conditions, au projet de schéma directeur cantonal Genève 2030 (projet de résolution II);
- l'acceptation de ces deux résolutions par le Conseil municipal lors de sa séance plénière du 18 janvier 2012;
- les conditions et les demandes de modifications imposées par le Conseil administratif – et acceptées par le Conseil municipal – pour la délivrance d'un préavis favorable au plan directeur cantonal;
- le caractère contestable, tant sur le fond que sur la forme, d'un préavis favorable alors même que les conditions d'un tel préavis ne sont pas remplies;
- le principe de la transparence dans l'administration,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de transmettre sans délai au Conseil municipal copie de toutes les correspondances entre le Conseil administratif et le Conseil d'Etat dans le cadre de la mise en œuvre de la proposition PR-930;
- de renseigner sans délai le Conseil municipal sur les démarches qui seront entreprises suite aux réponses du Conseil d'Etat ainsi que sur les interventions subséquentes de celui-ci auprès du Conseil administratif.

La résolution est retirée par ses auteurs.

4. Motion du 8 mai 2012 de M^{me} Marie Chappuis, MM. Jean-Charles Lathion, Olivier Fiumelli, Gary Bennaïm et Eric Bertinat: «Merck Serono et multinationales: stop aux déclarations irresponsables du Conseil administratif!» (M-1022)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- la nécessité de préserver un tissu économique dense et diversifié sur le territoire de la Ville de Genève;
- la nécessité d'améliorer les conditions-cadres en Ville de Genève afin de favoriser le maintien et la création d'emplois dans notre commune;

¹ «Mémoire 169^e année»: Annonce et motion d'ordonnement, 5844.

Motion: déclarations du Conseil administratif sur Merck Serono
et les multinationales

- la nécessité de favoriser les synergies plutôt que d’opposer les grandes aux petites entreprises;
- l’interaction extrêmement précieuse existant entre les grandes sociétés internationales présentes à Genève et les petites et moyennes entreprises locales;
- les retombées économiques et fiscales extrêmement importantes – grâce notamment à la présence de grandes sociétés internationales – pour la Ville de Genève;
- les propos inacceptables de différents membres du Conseil administratif – au regard du drame humain vécu par les employés de Merck Serono – visant à opposer les «cols blancs» aux «cols bleus»;
- les comportements répétés de certains membres du Conseil administratif qui mettent en danger la présence de multinationales – et de leurs emplois – à Genève;
- l’attitude coupable du Conseil administratif qui cherche à accuser les multinationales de tous les maux dont souffre Genève, oubliant qu’elles représentent plus de 75 000 emplois dans notre canton et qu’elles contribuent ainsi à la prospérité de notre région,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif:

- à travailler de concert avec le Conseil d’Etat pour examiner toutes les pistes qui pourraient inciter Merck Serono à revenir sur tout ou partie de sa décision de fermeture du site genevois et, en parallèle, assurer les meilleures conditions-cadres aux potentiels repreneurs;
- à pérenniser la crèche, gérée conjointement par Merck Serono et la Ville de Genève, se trouvant dans le bâtiment de l’entreprise;
- à stopper immédiatement toute déclaration mettant en péril la présence de multinationales sur le territoire de la Ville de Genève;
- à tout mettre en œuvre pour améliorer les conditions-cadres et préserver un tissu économique diversifié en ville de Genève.

La motion est retirée par ses auteurs.

5. Résolution du 8 mai 2012 de M^{me} Salika Wenger, MM. Pierre Gauthier, Pierre Rumo, Christian Zaugg et Alberto Velasco: «Naufrage de Merck Serono: n'abandonnons pas les sous-traitants!» (R-156)¹.

PROJET DE RÉSOLUTION

Considérant:

- que la fermeture de l'entreprise Merck Serono, située dans le quartier de Sécheron à Genève, va entraîner le licenciement de plus de 1200 employés;
- que cette fermeture va certainement entraîner de très graves difficultés pour les entreprises sous-traitantes de Merck Serono qui risquent, elles aussi, de disparaître et donc de licencier le personnel qu'elles emploient;
- qu'il est essentiel pour la Ville de Genève de maintenir – et de protéger – le gisement d'emplois lié au tissu artisanal ou industriel sis sur son territoire, le Conseil municipal invite le Conseil administratif:
 - à évaluer les conséquences de la fermeture de Merck Serono sur les entreprises sous-traitantes ou périphériques (sécurité, gardiennage, services divers, etc.);
 - à mettre en œuvre, le plus rapidement possible, en cas de nécessité, un dispositif d'aide d'urgence destiné à soutenir – y compris par des aides financières ponctuelles – les entreprises sous-traitantes ou périphériques de Merck Serono, sises sur le territoire de la Ville de Genève, et qui, du fait de leur dépendance, pourraient voir mise gravement en péril la survie économique du personnel qu'elles font vivre;
 - à faire rapport, lors de la session suivant l'acceptation de cette résolution, au Conseil municipal sur les mesures mises en œuvre et sur les résultats concrets obtenus.

La résolution est retirée par ses auteurs.

¹ «Mémorial 169^e année»: Annoncée et motion d'ordonnancement, 5843.

6. Résolution du 8 mai 2012 de MM. Alberto Velasco, Pierre Gauthier et M^{me} Vera Figurek: «Récupérons pour la promotion et création de PME les bâtiments de Merck Serono» (R-158)¹.

PROJET DE RÉOLUTION

Considérant:

- le cataclysme industriel provoqué par l’annonce de la fermeture de l’entreprise Merck Serono;
- la brutalité avec laquelle l’entreprise Merck Serono a mis fin à l’emploi de 1250 personnes;
- la perte d’une industrie de pointe en matière de biotechnologie;
- le riche environnement universitaire de la région genevoise en matière de recherche de biotechnologie;
- la nécessité de maintenir de telles activités dans le canton permettant des emplois pérennes;
- l’impérieuse nécessité de disposer de ce genre de bâtiment pour permettre le développement d’initiatives en matière de recherche et développement biotechnologiques et de favoriser la création de petites et moyennes entreprises enrichissant un tissu industriel local;
- que l’objectif primordial est de sauver les emplois et le maintien du site de Merck Serono Genève;
- que si, malgré la mobilisation syndicale actuelle, la décision de Merck Serono de quitter Genève était confirmée,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif d’entreprendre les démarches nécessaires afin que l’usage de ces bâtiments soit déclaré comme étant d’utilité publique et, à ce titre, d’exercer, en cas de vente, le droit de préemption et, en cas d’abandon du site, son expropriation.

La résolution est retirée par ses auteurs.

¹ «Mémorial 169^e année»: Annoncée et motion d’ordonnancement, 5843.

7. Motion du 5 juin 2012 de MM. Sylvain Thévoz, Grégoire Carasso, Stefan Kristensen, Alberto Velasco, M^{mes} Marie Gobits, Maria Vittoria Romano, Annina Pfund et Olga Baranova: «Eurofoot 2012: pour que la Ville de Genève atteigne les buts des droits de l'homme» (M-1031)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- le fait que le football est le sport avec le taux d'audience le plus fort et la visibilité la plus grande et qu'il a donc valeur d'exemplarité;
- que la Ville de Genève se doit d'être fidèle à sa réputation de capitale des droits humains, non seulement sur le papier, mais par des actes afin de pouvoir continuer à s'enorgueillir de cette appellation;
- l'emprisonnement politique de Ioulia Timochenko en Ukraine et la polémique extrêmement nourrie à ce sujet concernant le déroulement de l'Eurofoot en Pologne et en Ukraine (début le 8 juin 2012),

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de renoncer à ce que la Ville de Genève diffuse les matchs de l'Eurofoot 2012 ayant lieu dans les villes ukrainiennes de Donetsk, Lviv, Kharkiv et Kyiv (finale) ou choisisse de les diffuser avec un bandeau signalant en temps réel la durée effective d'emprisonnement de Ioulia Timochenko (en jours, heures, minutes);
- de communiquer son refus d'organiser en plein air la diffusion des matchs se déroulant dans les villes ukrainiennes de Donetsk, Lviv, Kharkiv et Kyiv ou son choix de diffuser les matchs avec un bandeau indiquant la durée effective de la détention de Ioulia Timochenko (jours, heures, minutes) à la Fédération internationale de football (FIFA) et au collègue du Conseil fédéral, afin qu'il transmette cette décision à l'Ukraine.

La motion est retirée par ses auteurs.

¹ «Mémorial 170^e année»: Annoncée et motion d'ordonnancement, 42.

8. Résolution du 6 juin 2012 de MM. Pascal Rubeli, Eric Bertinat, Christo Ivanov, Michel Amaudruz et Olivier Tauxe: «Réaffectation des bâtiments de Merck Serono» (R-162)¹.

PROJET DE RÉOLUTION

Considérant:

- que la salle du Grand Conseil utilisée actuellement par le Conseil municipal pour ses séances plénières fera l'objet de travaux de rénovation/transformation qui débuteront en septembre 2013 et qui devront normalement durer deux ans;
- que cette transformation/rénovation de la salle du Grand Conseil obligera les élus municipaux à trouver une salle de remplacement pour leurs séances plénières pendant la durée des travaux;
- que le Conseil administratif s'est autosaisi de la question et aurait déjà trouvé une salle de remplacement;
- qu'il appartient aux conseillers municipaux de décider où et comment ils veulent débattre;
- que la tenue des séances du Conseil municipal hors de l'Hôtel de Ville va engendrer des dépenses;
- que le Conseil municipal devrait profiter des susdits travaux de la salle du Grand Conseil pour avoir une réflexion sur le lieu et la disposition des sièges qui lui semblent les plus appropriés pour ses débats;
- que Merck Serono a annoncé la fermeture de son siège genevois;
- que, si cette décision est confirmée, les bâtiments de Merck Serono vont ainsi être abandonnés;
- que les bâtiments de Merck Serono, s'ils sont abandonnés, auraient la capacité de recevoir toute l'administration municipale ainsi que les services du Conseil municipal,

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif d'entreprendre toutes les démarches nécessaires afin d'acquérir les bâtiments de Merck Serono en vue de déplacer toutes les activités administratives et politiques de la Ville de Genève dans lesdits bâtiments.

La résolution est retirée par ses auteurs.

¹ «Mémorial 170^e année»: Annoncée, 246.

9. Motion du 12 septembre 2012 de M^{mes} Danièle Magnin, Mireille Luiset, MM. Daniel Sormanni, Denis Menoud, Pascal Spuhler, Daniel-Dany Pastore, Claude Jeanneret, Carlos Medeiros, Laurent Leisi, Jean-François Caruso et Jean-Philippe Haas: «TPG: après machine arrière toute, en avant vers des solutions!» (M-1041)¹.

PROJET DE MOTION

Conformément à l'article 30A de la loi sur l'administration des communes (LAC) et l'article 56 du règlement du Conseil municipal de la Ville de Genève.

Considérant:

- que le nouveau réseau des Transports publics genevois (TPG) entré en vigueur début décembre 2011 ne répond toujours pas aux demandes des citoyens genevois;
- que le Conseil d'Etat n'a pas pris en compte les demandes des communes concernées et des usagers des TPG;
- le rapport «Analyse critique et propositions d'amélioration du réseau de tram genevois» du professeur de l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne (EPFL), Vincent Kaufmann,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif:

- à mettre en œuvre, avec l'Etat et les Transports publics genevois (TPG), les conclusions et recommandations du rapport «Analyse critique et propositions d'amélioration du réseau de tram genevois» du professeur de l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne (EPFL), Vincent Kaufmann.

La motion est retirée par ses auteurs.

¹ «Mémorial 170^e année»: Annoncée, 1735. Motion d'ordonnancement, 3205.

Décision de l'ACG concernant la participation du Fonds intercommunal au financement 2014 de dépenses sportives

10. Décision de l'assemblée générale de l'Association des communes genevoises relative à la participation du Fonds intercommunal au financement 2014 de l'enveloppe attribuée à des dépenses sportives diverses pour un montant de 900 000 francs, soumise au droit de veto des Conseils municipaux (art. 60C LAC).

Décision de l'Assemblée générale de l'ACG	:	30 octobre 2013
Dossier communiqué le	:	6 novembre 2013
Délai	:	20 décembre 2013

Pour mémoire, les propositions de financement du FI pour 2014 ont été adoptées le 19.6.2013 par l'Assemblée générale de l'ACG. La présentation du projet d'enveloppe sportive 2014 a été reportée, afin de pouvoir présenter une proposition concrète et étayée à l'Assemblée générale.

ENVELOPPE ATTRIBUÉE À DES DÉPENSES SPORTIVES INTERCOMMUNALES DIVERSES POUR 2014

1. CONTEXTE

Lors de son Assemblée générale du 26 janvier 2011, l'ACG a validé le rattachement à l'ACG de la Délégation sportive intercommunale, désormais désignée par l'appellation "Commission sportive de l'ACG".

Il s'agissait dès lors de doter ce nouvel instrument de collaboration intercommunale de moyens financiers. Le 22 juin 2011, l'Assemblée générale de l'ACG a donc approuvé la création d'une "enveloppe sportive", dotée de Fr. 500'000.--, vouée à soutenir des manifestations ou des démarches destinées aux projets intercommunaux sur le plan sportif.

Créée sur le modèle de "l'enveloppe culturelle", les attributions demeurent, là aussi, de la compétence de l'Assemblée générale.

A titre d'illustration, les engagements 2012 et 2013 ont été les suivants :

2012

- Jeux de Genève 2012 Fr. 60'000.--
- Team Genève 2012 (sportifs genevois Londres 2012) Fr. 50'000.--
- Hommages aux champions 2013 Fr. 15'000.--
- Tournoi Hockey Challenge Fr. 30'000.--

2013

- Championnats suisses de cyclisme 2013 Fr. 26'000.--
 - Hommages aux champions 2013 Fr. 35'000.--
 - Openaire 2013 Fr. 15'013.--
 - Jeux de Genève 2014 (1^{ère} tranche) Fr. 37'500.--
-

Décision de l'ACG concernant la participation du Fonds intercommunal au financement 2014 de dépenses sportives

2. PROPOSITION D'ENVELOPPE SPORTIVE GLOBALE 2014

Ce montant se décomposerait globalement de la manière suivante :

- un montant de Fr. 300'000.-- permettrait de soutenir des projets intercommunaux ponctuels, sur le modèle de la pratique actuelle ;
- un montant de Fr. 600'000.-- permettrait de soutenir les instances de formation des jeunes sportifs, sur le modèle développé ci-dessous.

3. ORIGINES DE LA DÉMARCHE "RELÈVE"

Sous l'égide de la commission sportive de l'ACG, dès novembre 2012, un sous-groupe de travail (composé de magistrats des communes de Carouge, Célligny, Meyrin, Perly, Plan-les-Ouates, Thônex et Versoix, placée sous la présidence de M. Détruche et composé de Mmes Lammar et Monbaron, de MM. Hornung, Devaud, Trono et Genequand) s'est mis à plancher sur la question de la relève sportive du canton, en étroite collaboration avec la Ville de Genève et avec la participation du Canton.

L'objectif de cette démarche consistait à mettre sur pied un concept de soutien à la relève sportive, en liaison étroite avec les milieux sportifs concernés et les collectivités publiques, dans un cadre et selon des critères clairement définis, de façon à pouvoir concilier la formation des jeunes sportifs prometteurs et une gestion optimale des deniers publics.

Le présent projet a été élaboré au terme de nombreuses séances de travail du groupe de travail "relève sportive" et de la commission sportive de l'ACG, mais aussi après de longues discussions réunissant des représentants du Canton, de la Ville de Genève et de l'ACG, notamment sa présidente et la présidente de la commission sportive. A noter enfin que ce dossier a été évoqué à plusieurs reprises en assemblée générale de l'ACG, en particulier les 19 juin et 30 octobre 2013.

4. LE CONCEPT DE « RELÈVE SPORTIVE » ET SON FONCTIONNEMENT

La promotion de la relève dans le sport se distingue clairement du sport d'élite. Elle consiste à soutenir les instances qui forment de jeunes sportifs, afin de créer des conditions favorables pour le développement de ces derniers et de leur permettre de progresser dans leur sport, dans le but d'atteindre le haut de la pyramide (nationale ou internationale).

Il s'agit donc d'encourager les sportifs remplissant les conditions définies par leur association faitière, pour permettre/faciliter leur intégration au plus haut niveau, selon des critères clairement définis.

Pour pouvoir bénéficier d'un soutien financier de la part des collectivités publiques (communes, Ville de Genève, Canton), dans le cadre de leur politique de soutien à la promotion de la relève sportive, les projets de « structure de promotion de la relève » doivent répondre à un certain nombre de critères généraux (cf. annexe).

Ces critères, dont certains sont évoqués ci-dessous, seront ensuite développés et déclinés, en tenant compte de la réalité de chaque sport, dans la convention de subventionnement ou le contrat de prestations qui formalisera le partenariat :

- être un club genevois dont le projet est soutenu par l'association cantonale et/ou par la fédération nationale ;
- ne pas comprendre d'équipe professionnelle ;
- disposer de talents ou de sportifs d'élite majoritairement formés à Genève. Des dérogations peuvent toutefois être ponctuellement attribuées aux structures de formation ;
- ne pas s'adresser aux joueuses et joueurs professionnels ;
- présenter un projet de formation sportive et scolaire reconnu par l'association faitière et/ou la fédération nationale, ainsi que le DIP.

Décision de l'ACG concernant la participation du Fonds intercommunal au financement 2014 de dépenses sportives

Toute demande de soutien financier devra être adressée par écrit aux collectivités publiques et répondre aux critères/exigences prévues. Une évaluation détaillée du projet de structure de promotion de la relève sera effectuée. Elle comprendra notamment l'étude approfondie du budget et des comptes présentés avec un regard particulier sur les frais fixes, les charges salariales et les prestations de tiers.

Sous réserve d'une évaluation positive du projet, les collectivités publiques attribueront un soutien financier formalisé et réglementé comme suit :

- une convention de subventionnement ou un contrat de prestations multipartite sera établi pour une période initiale de trois ans au maximum qui fixera des objectifs et des indicateurs de performance ;
- les décisions d'octroi ne seront pas sujettes à recours ;
- le financement public du projet ne pourra être accordé qu'à une structure associative. La subvention s'élèvera au maximum à hauteur de 60 % du budget hors gratuités. Les gratuités (prestations en nature) figureront cependant dans les comptes.

5. LE FINANCEMENT DE LA RELÈVE

Le montant total estimé pour cette démarche de soutien à la relève a été estimé à environ Frs 2'400'000.--. A terme, la clé de répartition entre les collectivités publiques devrait être la suivante : Canton = 50 %, Ville de Genève = 25 % et communes = 25 %, sur l'ensemble des projets de structure de promotion de la relève, qu'il s'agisse de sports d'équipe ou sports individuels.

Si les parts respectives du Canton et de la Ville sont susceptibles de varier en fonction d'accords bilatéraux, la participation des communes (via le FI) ne saurait, elle, excéder la somme de Fr. 600'000.--. Ce montant se décomposerait donc de la manière suivante :

- Fr. 500'000.-- attribués aux projets de formation de la relève pour les sports collectifs
- Fr. 100'000.-- attribués aux projets de formation de la relève pour le sport individuel.
A noter que, en l'état, cette somme pourrait ne pas être dépensée, sachant qu'aucun projet de sports individuels n'a encore été formellement déposé à ce jour.

A noter qu'il conviendra de valoriser la participation matérielle des communes (principalement la mise à disposition d'infrastructures) dans ce cadre.

Lors de la séance de la Commission sportive du 29 août 2013, recommandation a été faite aux communes d'inscrire dans leurs budgets respectifs une ligne de soutien à la promotion de la relève. Il s'agit principalement d'un signe pour montrer au FI l'adhésion des communes au principe de soutien de la relève, cette participation financière des communes étant indépendante de la somme de 600'000 francs. Elle viendrait en complément, sachant que les collectivités s'engagent à soutenir les projets de relève dans la limite de 60 % du budget.

A noter qu'une autre source de financement a également été évoquée. Il s'agit de la constitution d'un Fonds pour la relève sportive (Fr 1.- prélevé sur les entrées des manifestations sportives). Ce fonds devrait également être ouvert aux privés. Ces recettes futures, estimées entre Fr. 300 à 400'000.--, permettraient de dégager des fonds supplémentaires dès 2015 et de réduire ainsi la part de financement des collectivités, voire d'absorber les coûts de probables futures demandes.

6. LES PROJETS RETENUS

Le Groupe de travail "relève" a retenu des projets déjà "mûrs" dans quatre domaines :

- basketball féminin (Académie Hope GBA) et masculin (CPE Genève)
- volleyball (Académie volleyball Genève)
- hockey sur glace
- football (Genève Education Football).

2628

SÉANCE DU 19 NOVEMBRE 2013 (après-midi)

Décision de l'ACG concernant la participation du Fonds intercommunal
au financement 2014 de dépenses sportives

Deux ou trois sports individuels (tennis, natation notamment) pourraient par ailleurs soumettre prochainement un dossier, sachant que, dans ces cas-là, des critères spécifiques seraient appliqués.

7. DÉPENSE PROPOSÉE

Proposition est faite d'accorder une subvention de Fr. 900'000.— pour l'enveloppe sportive 2014.

Cette proposition de dépense a été adoptée à l'unanimité par l'Assemblée générale de l'ACG, le 30 octobre 2013.

Décision de l'ACG concernant la participation du Fonds intercommunal
au financement 2014 de dépenses sportivesAnnexe**Critères généraux pour la sélection des projets demandes de soutien à la formation
de la relève**

Pour pouvoir bénéficier d'un soutien financier de la part des collectivités publiques (Canton-Ville-ACG), dans le cadre de leur politique de soutien à la promotion de la relève sportive, les projets de « structure de promotion de la relève » doivent répondre, en premier lieu, à l'ensemble des critères généraux suivants. Ces critères seront ensuite développés et déclinés, en tenant compte de la réalité de chaque sport, dans la convention de subventionnement ou le contrat de prestations qui formalisera le partenariat.

- La structure de promotion de la relève doit être portée par une association cantonale dont le projet est soutenu par la fédération nationale, ou être porté par un ou plusieurs clubs genevois dont le projet est soutenu par l'association cantonale et/ou par la fédération nationale,
- L'entité ou l'association qui est en charge de la promotion de la relève ne doit pas comprendre d'équipe professionnelle ;
- La structure de promotion de la relève a une structure juridique et des états financiers indépendants ;
- Le sport concerné doit disposer de talents ou de sportifs d'élite majoritairement formés à Genève; des dérogations peuvent être ponctuellement attribuées aux structures ;
- La structure de promotion de la relève ne doit pas s'adresser aux joueuses et joueurs professionnels ;
- Dans le cadre des sports collectifs, l'équipe doit, en principe, compter plusieurs talents possédant une Olympic Talent Card nationale ou régionale ;
- Dans le cadre des sports individuels, la structure de promotion de la relève doit compter plusieurs talents possédant une Olympic Talent Card nationale ou régionale ou au minimum être recommandés par l'association faîtière cantonale ou nationale ;
- La structure de promotion de la relève doit présenter un projet de formation sportive et scolaire reconnu par l'association faîtière cantonale et/ou la fédération nationale ainsi que par le DIP ;
- La mise à disposition dans le cadre de l'équipe première de joueuses et joueurs issus d'une structure de promotion de la relève doit faire l'objet de règles précises et définies, tenant compte des spécificités respectives de chaque sport ;
- Les entraîneurs disposent de diplômes reconnus par l'association faîtière, la fédération nationale et/ou Jeunesse & Sport et/ou Swiss Olympic. Ils devront présenter de plus un extrait de leur casier judiciaire, un certificat de bonne vie et mœurs et avoir suivi ou être prêt à suivre un cours sur la prévention des abus sexuels ;
- Tous les acteurs de la structure de promotion de la relève doivent s'engager à respecter la charte d'éthique du sport de Swiss Olympic, association faîtière du sport suisse ;
- La structure de promotion de la relève doit s'engager à respecter toutes les dispositions légales, notamment celles relatives aux conditions de travail.

Le président. La parole ne peut être donnée qu'à ceux qui veulent annoncer le dépôt d'une résolution urgente relative à cette décision de l'ACG. La parole n'étant pas demandée, nous prenons acte de cette décision concernant la participation du Fonds intercommunal au financement 2014 de diverses dépenses sportives.

Il est pris acte de la décision de l'ACG.

11. Election d'un/e représentant/e du Conseil municipal pour faire partie du conseil de la Fondation pour l'accueil et l'hébergement de personnes âgées, en remplacement de M^{me} Annelyse Reber, démissionnaire (statuts de la fondation, art. 9) (RCM, art. 130, lettre B).

Le président. Je donne la parole aux chefs de groupe qui souhaitent annoncer leur candidat.

M. Morten Gisselbaek (EàG). Mesdames et Messieurs, Ensemble à gauche propose la candidature de M^{me} Danielle Fonjallaz à ce poste qu'elle occupera avec brio, nous n'en doutons pas.

Le président. Puisqu'il n'y a pas d'autre candidat, je propose que l'élection soit tacite.

M^{me} Danielle Fonjallaz est élue. (Applaudissements.)

12. Questions orales.

M. Grégoire Carasso (S). Ma question s'adresse au Conseil administratif; répondra qui le souhaite. Elle concerne les échos que nous avons vus, lus et entendus dans la presse et les médias concernant la récente décision de la commission des finances de procéder à des coupes aussi impressionnantes qu'absurdes dans

le budget de la Ville de Genève. Cette mesure a été acceptée par une majorité de la commission composée du Parti démocrate-chrétien, du Parti libéral-radical, du Mouvement citoyens genevois et de l'Union démocratique du centre. J'aimerais savoir si ces coupes budgétaires auront un impact; si oui, dans quelle mesure influenceront-elles sur le 99-Espace de quartier de la rue de Lyon, par exemple?

M^{me} Esther Alder, conseillère administrative. Ces coupes auront des répercussions directes sur les prestations offertes à la population. La Ville de Genève dispose de plusieurs espaces de quartier, dont deux grands situés l'un à Sécheron et l'autre – auquel vous faites référence, Monsieur le conseiller municipal – au 99, rue de Lyon. Des milliers de personnes profitent de ces lieux de vie associative en participant aux activités dévolues à la vie de quartier et adressées notamment aux enfants, le mercredi. En effet, ce sont des structures à caractère inter-générationnel. Bref, il y a un foisonnement d'activités et de personnes dans ces espaces de quartier.

Si le budget 2014 tel qu'il a été présenté par le Conseil administratif devait ne pas être voté, le 99-Espace de quartier de la rue de Lyon sera fermé. De ce fait, toutes les activités qui s'y déroulent actuellement cesseront.

M. Daniel-Dany Pastore (MCG). Ma question s'adresse à M. Pagani. J'ai pu constater que le nouveau revêtement phonoabsorbant des routes était vraiment d'une efficacité extraordinaire contre le bruit. Cependant, il pose problème à certains endroits, notamment à la rue de Lyon, en face du centre commercial Planète Charmilles.

Quand on roule dessus même avec des voitures très confortables, on sent nettement sous les pneus la forme ondulée du revêtement. Ce n'est pas dû à mon véhicule en particulier, je ne suis pas le seul à m'en plaindre! Je voulais donc savoir à quoi est dû ce problème et comment le Conseil administratif entend procéder pour le résoudre. La pose du revêtement a-t-elle été défectueuse? En tout cas, cela m'ennuierait que la Ville paie une deuxième fois cet équipement routier qui a déjà coûté assez cher avec la rétribution des entreprises chargées de l'installer.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Le revêtement phonoabsorbant réduit de 6 décibels le bruit dans nos rues. C'est très important! Nous essayons donc d'en mettre partout.

L'endroit que vous avez cité en face de Planète Charmilles, Monsieur Pastore, est probablement celui où les bus s'arrêtent. Malheureusement, quand le revê-

tement phonoabsorbant est comprimé par un bus ou un poids lourd, il se plisse. Généralement, nous évitons d'en mettre aux arrêts de bus. Dans le cas de la rue de Lyon, il y a manifestement eu un problème; nous y remédierons... si faire se peut. Merci de votre question, Monsieur le conseiller municipal.

M. Pierre Gauthier (EàG). Ma question s'adresse au Conseil administratif dans son ensemble. Depuis la semaine dernière, le parc William-Rappard, où est implantée l'Organisation mondiale du commerce (OMC), fait l'objet d'un véritable massacre à la tronçonneuse: presque tous les arbres situés entre le bâtiment et la rue de Lausanne ont été ou sont sur le point d'être abattus. Or, lors de la votation référendaire contre la privatisation du parc, les autorités municipales ont expressément écrit noir sur blanc dans la brochure d'explications sur le vote qu'aucun arbre ne serait abattu.

Au vu de ce massacre des arbres au parc William-Rappard, ne croyez-vous pas, chers conseillers administratifs et conseillères administratives, qu'il serait plus que nécessaire, aujourd'hui, de soutenir l'initiative «Sauvons nos parcs au bord du lac!»? En effet – le cas que je mentionne le confirme – nous constatons que le patrimoine des parcs publics au bord du lac est en très grave danger.

M. Guillaume Barazzone, conseiller administratif. Merci pour votre question, Monsieur le conseiller municipal. J'ai été interpellé aujourd'hui par la presse sur le même sujet. Renseignement pris – mais je vous le confirmerai demain – la parcelle dont vous avez fait état est privée. J'ai eu affaire à un journaliste qui pensait que la Ville avait sollicité cet abattage, mais il n'en est rien – le Service des espaces verts (SEVE) n'était même pas au courant. C'est la Direction générale de la nature et du paysage (DGNP) qui délivre ce genre d'autorisations.

Quant à l'initiative «Sauvons nos parcs au bord du lac!», vous connaissez la position du Conseil administratif: nous y sommes opposés. Elle a d'ailleurs été déposée dans un contexte particulier, à savoir l'agrandissement de l'OMC. Son acceptation aurait pour effet de figer dans le marbre un grand nombre de constructions au bord du lac et sur la rade. Or, le Conseil administratif et le Conseil municipal souhaitent réaménager la rade, afin de la rendre aux passants et aux touristes. Nous voulons que les Genevoises et les Genevois puissent profiter des abords du lac. Pour ces raisons notamment, le Conseil administratif s'oppose à cette initiative qu'il considère comme trop extrémiste.

Cela dit, s'agissant des parcs et du patrimoine arboré, mes collègues et moi-même ne pouvons qu'abonder dans votre sens, Monsieur Gauthier. Nous devons tout à la fois conserver nos parcs, les entretenir davantage, les embellir, et planter davantage d'arbres dans notre cité. C'est essentiel, aussi bien pour la vie

des humains en ville que pour des raisons environnementales et esthétiques. Je confirme donc que le Conseil administratif s'oppose à l'initiative «Sauvons nos parcs au bord du lac!», mais que nous partageons votre point de vue sur le fond.

Le président. Le bureau a décidé de clore la liste – déjà longue – des intervenants après les personnes déjà inscrites au tour de parole.

M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio (S). Ma question s'adresse aux conseillers administratifs MM. Pagani et Kanaan. En ma qualité de présidente de la commission des travaux et des constructions, je leur communique que celle-ci aimerait savoir où en sont les projets concernant le Musée d'art et d'histoire et la rénovation du Grand Théâtre. Les propositions y afférentes devraient nous être soumises rapidement.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Pas plus tard que hier soir, nous avons fait le point avec M. Sami Kanaan à propos de ces demandes de crédits. J'ai l'immense plaisir de vous annoncer, Mesdames et Messieurs, que celle qui concerne le Grand Théâtre sera soumise au Conseil municipal au mois de janvier 2014; celle qui concerne le Musée d'art et d'histoire suivra, au mois de mars 2014. Ce délai est dû au fait que nous nous imposons de vous présenter des crédits qui seront respectés – et cela, pour les deux objets.

M^{me} Anne Moratti (Ve). Ma question s'adresse à l'ensemble du Conseil administratif. Si d'aventure le Service Agenda 21-Ville durable était supprimé, j'aimerais savoir qui fera la promotion de l'économie locale diversifiée en valorisant l'artisanat et le commerce local, mais également l'économie sociale et solidaire.

M. Sami Kanaan, conseiller administratif. En l'absence de ma collègue Sandrine Salerno, retenue à une séance à Berne – elle nous rejoindra tout à l'heure – je réponds volontiers à cette question.

La suppression du Service Agenda 21-Ville durable mettrait à mal toute une série de missions de notre collectivité dans un très vaste registre. Il n'est pas toujours facile d'en préciser les contours, puisqu'il s'agit souvent de sujets par définition complexes et qui sont vitaux pour notre vivre ensemble. Vous les avez cités, Madame la conseillère municipale.

Le Service Agenda 21-Ville durable s'inscrit dans la logique d'un développement durable basé sur trois piliers: économique, social et écologique. Il mène des actions de promotion et soutient le tissu associatif concerné dans de très nombreux domaines: la diversité culturelle – clé du vivre ensemble dans notre ville et notre communauté – le soutien, au sens large, apporté à la protection de l'environnement au sein de différents départements municipaux – par exemple celui des constructions et de l'aménagement, que dirige mon collègue Rémy Pagani – et, bien sûr, le respect des minorités et la lutte contre les discriminations subies par exemple par les personnes homosexuelles ou d'autres communautés qu'il faut soutenir dans leur action.

La suppression de ce service serait un coup de frein pour Genève, cité des droits humains et de l'intégration – et qui en est fière. On parle toujours de la Genève internationale, mais nous accueillons aussi de nombreuses activités internationales, et nous en sommes très heureux. La cohérence voudrait que nous poursuivions ce travail. Les droits humains sont au cœur de cette problématique. J'insiste: la suppression du Service Agenda 21-Ville durable mettrait à mal du jour au lendemain toutes ces activités, mais également la crédibilité de la Ville de Genève vis-à-vis de la Suisse et du monde international.

M. Jean-Charles Lathion (DC). Ma question s'adresse à M. Sami Kanaan. Elle porte sur le Musée d'art et d'histoire – encore lui! J'aimerais savoir où en sont les discussions avec M. Gandur, ainsi qu'avec M. Novel. Il y a une dizaine de jours, j'ai lu dans la *Tribune de Genève* que M. Novel était toujours intéressé à la restauration du musée – à sa réforme, dirais-je. Je souhaite donc savoir où l'on en est, d'autant plus que notre ordre du jour comporte la motion M-1102 de l'Union démocratique du centre, qui demande de remettre les compteurs à zéro et de tout recommencer. Ce n'est pas très stabilisant pour l'opinion publique! J'aimerais connaître l'avis du magistrat à ce sujet.

M. Sami Kanaan, conseiller administratif. Je vous réponds avec plaisir, Monsieur le conseiller municipal. Comme vient de l'expliquer mon collègue Rémy Pagani – dans ce dossier, nous travaillons en étroite collaboration, lui, le magistrat constructeur, et moi, le magistrat à la culture – la demande de crédit concernant le Musée d'art et d'histoire sera déposée devant le Conseil municipal au mois de mars 2014.

Nous travaillons d'arrache-pied à ce projet qui, vous le savez parfaitement, est d'une très grande complexité sur tous les plans. Notre objectif est de vous présenter un projet mûri jusqu'au dernier clou, si vous me passez l'expression, sur le plan à la fois architectural et muséographique – et cela, conjointement avec les partenaires privés.

Pour répondre à la première partie de votre question, nous sommes toujours en contact étroit avec les deux fondations qui représentent les principaux partenaires privés impliqués: la Fondation Gandur pour l'art et la Fondation pour l'agrandissement du Musée d'art et d'histoire, présidée par M. Renaud Gautier. Chronologiquement parlant, cette dernière est intervenue dans l'évolution du dossier avant M. Gandur, mais les deux soutiennent le projet. Ces deux entités sont dans les starting-blocks pour réactiver les soutiens; simplement, elles ont besoin du projet définitif déposé – c'est normal – mais je répète que, sur le principe, elles soutiennent entièrement ce projet.

Et pourquoi? Parce que c'est le projet dont nous disposons aujourd'hui, qui est réaliste et réalisable dans un délai raisonnable. Je le rappelle, car c'est très important. En effet, cela répond aux vœux des partenaires privés. J'insiste sur le fait qu'il n'existe pas d'autre projet envisageable dans un délai correspondant à leurs attentes.

En outre, il n'y a aucun autre projet qui permette une extension du musée en même temps qu'une économie pour le contribuable. Pour le prix de la rénovation – et même moins – nous avons ici également une extension. Toute autre solution susceptible de paraître séduisante, intellectuellement, n'aurait aucun sens au vu de ces deux paramètres.

M. Nouvel reste l'architecte mandaté, avec une équipe composée de membres genevois et de son équipe propre. Il est en contact quasi quotidien avec les services de M. Pagni pour établir un projet chiffré sous tous ses aspects. Nous y travaillons et tout converge vers le dépôt de la demande de crédit au début de l'année prochaine.

M^{me} Laurence Fehlmann Rielle (S). Ma question s'adresse à M^{me} Esther Alder. Madame la magistrate, vous avez inauguré récemment deux points info-services, le premier à la rue Dancet et le second à la rue Hoffmann; nous pouvons nous en réjouir. Suite aux coupes sombres – mais très nettes! – décidées par la droite et l'extrême droite en commission des finances, quel sera l'impact de l'éventuelle suppression des Unités d'action communautaire (UAC) sur le fonctionnement de ces points info-services? Ne seront-ils pas mis en péril, si cette suppression s'avérait effective?

M^{me} Esther Alder, conseillère administrative. Madame la conseillère municipale, je vous remercie pour cette question. Les coupes votées par une majorité de la commission des finances – basées notamment sur la volonté de faire disparaître les UAC – auront un impact direct sur les politiques publiques que le Conseil administratif considère comme prioritaires.

Les points info-services faisaient partie de la feuille de route de l'exécutif pour la législature en cours; ils ont pour vocation d'être une porte d'entrée unique en termes d'accueil des habitants et d'accompagnement social. Au mois de septembre dernier, nous en avons inauguré deux, l'un à la rue Dancet et l'autre à la rue Hoffmann. Plus de 600 personnes y ont déjà été accueillies. On voit bien qu'ils répondent à un besoin important, car la population de nos quartiers a besoin de soutien.

Deux autres points info-services avaient été planifiés pour renforcer ce dispositif; cependant, si la ligne budgétaire liée aux UAC est supprimée, les deux qui existent déjà seront fermés et les deux qui ont été projetés ne pourront pas voir le jour. Je trouverais cela regrettable, car nous devons tous, ici, nous soucier de répondre aux besoins de la population. Cette infrastructure était aussi une manière de montrer que l'administration peut évoluer. C'est donc un très mauvais signal que la majorité de la commission des finances a donné par rapport à ces prestations.

M^{me} Olga Baranova (S). Ma question s'adresse à M. Barazzone. Il y a exactement une année, je l'interrogeais au sujet d'un éventuel empiètement de son mandat de conseiller administratif sur son mandat de député au Grand Conseil. Aujourd'hui, je lui pose la question suivante: Monsieur Barazzone, pouvez-vous nous promettre que vous ne manquerez pas une seule séance du Conseil municipal en raison de vos nouveaux engagements à Berne?

M. Guillaume Barazzone, conseiller administratif. Madame la conseillère municipale, vous me donnez l'occasion de faire une promesse que j'espère pouvoir tenir – sauf cas de force majeure indépendante de mon mandat. Je promets donc que j'assisterai à toutes les séances du Conseil municipal, car je donne la priorité à ma ville, dans laquelle j'ai grandi, que j'aime et que je souhaite administrer avec mes collègues du Conseil administratif.

M. Alfonso Gomez (Ve). J'aimerais poser une question au Conseil administratif; y répondra qui voudra. Suite au vote par la commission des finances des coupes drastiques de 6% sur les lignes 31 du budget de la Ville, j'aimerais savoir si cette décision menace d'affecter les patinoires temporaires installées à Genève en hiver.

M^{me} Esther Alder, conseillère administrative. Les lignes 31 du budget concernent un certain nombre de prestations, dont les patinoires temporaires.

Nous en inaugurerons une la semaine prochaine. Si les coupes deviennent effectives, des centaines d'enfants seront privés de patinage dans l'espace public, aussi bien à la patinoire des Bastions qu'à celle des Charmilles. Je rappelle qu'elles sont gratuites et que leur fonctionnement est assuré par des jeunes dont nous souhaitons favoriser la réinsertion professionnelle. Dans ce cadre, nous faisons appel à la Boîte à boulots et à son antenne VIA pour occuper ces jeunes en formation.

M^{me} Linda de Coulon (LR). Ma question s'adresse à M. le conseiller administratif Rémy Pagani.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Je n'entends rien!

M^{me} Linda de Coulon. Vous n'entendez rien, Monsieur le magistrat? Je m'efforcerai de me rapprocher du micro, afin que vous m'entendiez. Mais vous avez tout de même réussi à comprendre que c'était à vous que je m'adressais...

M. Pagani a récemment marqué la fin officielle du chantier du chemin des Coudriers – après plus d'une année de travaux – en offrant une verrée aux habitants du quartier. Je note que c'était juste avant les élections du Conseil d'Etat et du Grand Conseil, mais je pense qu'il s'agit d'une pure coïncidence... Quoi qu'il en soit, il faut encore planter des arbres – notamment des coudriers – pour remplacer les platanes géants et centenaires qui ont été abattus en raison des travaux. Sachant que l'automne est la meilleure période pour ce faire, et ne voyant toujours rien venir, de nombreux habitants et habitantes des environs se demandent quand la Ville prévoit d'entreprendre ces travaux de plantation.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Lors de la rencontre avec les habitants à laquelle vous faites allusion, Madame de Coulon, j'ai annoncé très clairement que nous planterions ces arbres une fois le beau temps revenu, c'est-à-dire au printemps 2014. C'est ce qui est programmé. L'entreprise Bocard – pour ne pas la nommer – s'en chargera. Tout est prévu pour que ce soit fait dans les temps, comme promis. Je m'étonne donc que vous posiez cette question.

Quant à la piste cyclable qui n'existait pas, elle est aujourd'hui peinte sur la route comme nous l'avions prévu, je m'en suis assuré. Je réponds ainsi très humblement à votre question, Madame la conseillère municipale: ces arbres seront plantés en temps voulu, afin qu'ils aient toutes les chances de se déployer dans cette rue extraordinaire que je considère, comme vous, très bucolique.

M. Daniel Sormanni (MCG). Ma question s'adresse à M^{me} Salerno; ses collègues la lui transmettront. Elle concerne la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social. Je me souviens d'un débat que nous avons eu il y a quelque temps, dans cette enceinte, sur les fonds de cette entité qui doit notamment financer les travaux à Artamis. Or, il se trouve aujourd'hui qu'elle n'a plus de fonds! J'aimerais savoir ce qu'entend faire le Conseil administratif pour y remédier, sachant que la Ville de Genève doit encore 6,9 millions de francs sur la dotation de 2006 à cette fondation.

D'ici à la fin de l'année, faute de liquidités, celle-ci n'aura que deux solutions: soit stopper les chantiers en cours – dont celui d'Artamis – soit contracter un crédit bancaire. Je pense que c'est vraiment imbécile, passez-moi l'expression! J'aimerais donc avoir une réponse du Conseil administratif sur ce qu'il entend faire dans ce dossier.

M^{me} Esther Alder, conseillère administrative. Monsieur le conseiller municipal, nous transmettrons votre question à M^{me} Salerno, qui vous répondra lors d'une prochaine séance.

M^{me} Marie-Pierre Theubet (Ve). Encore une question concernant la suppression du Service Agenda 21-Ville durable! Un thème cher aux Verts... Je m'adresse au Conseil administratif, qui a signé les Engagements d'Aalborg au mois de septembre 2010 et s'est ainsi engagé à poursuivre dix objectifs. Les coupes budgétaires votées par la commission des finances auront-elles une répercussion à ce niveau? Comment l'exécutif fera-t-il pour respecter les engagements signés? Quelle signification politique cela aura-t-il pour lui et pour la Ville de Genève?

M. Sami Kanaan, conseiller administratif. Je répondrai au nom de M^{me} Salerno, dont je précise qu'elle est à Genève, contrairement à ce que j'ai dit par erreur tout à l'heure. Elle accueille la commission des finances du Conseil national, qui siège dans notre ville aujourd'hui; d'où mon lapsus quand je l'ai crue à Berne. Quoi qu'il en soit, il s'agit évidemment d'un événement auquel il est important qu'elle assiste.

Ma réponse sur les Engagements d'Aalborg s'inscrit dans la prolongation de la précédente – j'aurais d'ailleurs pu donner ces précisions tout de suite. La Ville de Genève s'est distinguée en rejoignant le réseau des villes qui se sont engagées en faveur du développement durable – notamment dans le cadre de la gestion urbaine, puisque la majorité de la population mondiale vit aujourd'hui dans des

villes. Dans ce contexte, les municipalités qui ne s'intéressent pas au développement durable ne sont simplement pas crédibles.

Le principe d'Aalborg ne repose pas que sur une charte, mais aussi sur des engagements concrets et mesurables dans le temps. A l'époque, la Ville de Genève a suivi un processus très complet dans tous les domaines du développement durable, en lien étroit avec la réalité urbaine que nous connaissons. Je pense notamment à la politique énergétique, à la politique des déchets, à la construction des bâtiments, mais également à la politique de cohésion sociale et de lutte contre les discriminations, comme je l'ai déjà dit tout à l'heure.

Si les coupes budgétaires votées en commission des finances devaient être appliquées, nous aurons toutes les peines du monde à maintenir ce rythme et notre crédibilité dans le processus en question. Potentiellement, cela nous forcerait à annoncer que, jusqu'à nouvel avis, la Ville de Genève ne peut plus assurer le processus lié aux engagements d'Aalborg. Evidemment, cela nuirait gravement à la crédibilité de notre municipalité.

M. Alberto Velasco (S). Toujours par rapport à cette thématique des coupes budgétaires votées la semaine dernière en commission des finances, ma question porte sur les UAC. Nous savons qu'elles mènent une activité de proximité et de solidarité dans les quartiers. J'ai vécu une expérience très intéressante dans ce sens à Saint-Jean, où plusieurs générations – jeunes, moins jeunes, anciens – se sont regroupées en été autour de ce projet très intéressant qu'est le fameux pavillon de Cayla. Des UAC étaient impliquées, parmi d'autres acteurs sociaux.

Que se passera-t-il, si les coupes budgétaires deviennent effectives? Serez-vous obligée, Madame Alder, de limiter l'appui que représentent les UAC financées par la Ville? Quelles en seront les conséquences sur ces activités de proximité? Seront-elles restreintes? Seront-elles éliminées? Subsisteront-elles ou pas? J'aimerais vous entendre à ce sujet, car nous débattons bientôt du budget 2014 et il serait intéressant que les conseillers municipaux puissent avoir une idée de ce qui risque de se passer...

M^{me} Esther Alder, conseillère administrative. Effectivement, le travail des UAC a une importance clé au sein des quartiers. Ce sont des acteurs de la cohésion sociale de proximité qui favorisent le bien vivre ensemble. Or, il n'existe pas de recette type du bien vivre ensemble. Cela dépend du quartier, des problèmes spécifiques qui se posent, mais aussi des envies des habitants. Les UAC font le relais entre l'administration et les préoccupations des citoyens, notamment en vue d'organiser le domaine public de manière à en permettre un meilleur usage.

Pour celles et ceux qui ne le savent pas, je précise que de nombreux espaces publics ont repris vie, à l'heure actuelle. Je citerai l'exemple du parc du Seujet. Les habitants, via le contrat de quartier, se sont indignés du mauvais usage de ce parc; tout un travail a été fait, en lien avec le Service des espaces verts (SEVE), pour y remédier. Ce sont là des projets concrets. Je mentionne encore le cas du parc Geisendorf, où les habitants n'osaient parfois même plus se promener. Une fois ce diagnostic posé, les associations ont fait un travail de relais et ce parc est aujourd'hui un espace vivant à vocation familiale, où chacun et chacune trouvent leur place.

Il s'agit donc de projets à l'échelle d'un quartier, pour répondre aux besoins des habitantes et des habitants de notre ville. Si les UAC n'existaient plus, je pense que le bien vivre ensemble et la cohésion sociale seraient mis à mal. (*Brouhaha.*)

Le président. Merci, Madame la conseillère administrative. Mesdames et Messieurs, si vous voulez discuter, faites-le à l'extérieur! Nous devons pouvoir entendre les questions des membres du Conseil municipal et les réponses du Conseil administratif.

M. Sylvain Clavel (HP). Ma question s'adresse à MM. Barazzone et Pagani, que je félicite pour leur élection respectivement au Conseil national et au Grand Conseil. J'aurais simplement aimé savoir s'ils envisageaient de rétrocéder leurs jetons de présence à la Ville de Genève.

M. Guillaume Barazzone, conseiller administratif. Merci pour votre question, Monsieur le conseiller municipal. Comme je l'indiquais tout à l'heure à M^{me} Baranova, je considère que mon mandat au Conseil national est le prolongement de mon engagement politique ici, en Ville de Genève. Ainsi, j'ai pris la décision de reverser la totalité de mes jetons de présence – pour être précis mes indemnités journalières au sens de la loi fédérale – perçus pour les sessions du Conseil national et de ses commissions à la Ville de Genève. J'en ai informé M^{me} la maire par courrier du 14 novembre, la semaine dernière, ainsi que mes collègues.

Dans ce cadre, j'ai précisé que j'entendais engager un assistant parlementaire comme collaborateur; vous savez qu'il existe des autres types d'indemnités, soit la contribution annuelle aux dépenses de personnel et la contribution annuelle versée au titre de la préparation des travaux parlementaires. De plus, je serai tenu de verser un certain montant à mon parti au niveau suisse.

Questions orales

La totalité de mes indemnités journalières, c'est-à-dire de mes jetons de présence pour les sessions du Conseil national et les séances de ses commissions, sera donc reversée à la Ville de Genève, si le Conseil administratif l'accepte. Je m'y suis engagé par écrit. D'ailleurs, je tiens à remercier mes collègues du Conseil administratif qui ont accepté, par principe, de changer le jour de réunion du Conseil administratif de manière que je puisse siéger à Berne; je leur en suis très reconnaissant.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Je ne pense pas qu'il faille assimiler le travail de député au travail professionnel de magistrat fédéral, car ces deux types de mandat ne sont pas comparables. La charge de travail qui m'incombe n'est donc pas du tout la même.

Cela étant, Monsieur Clavel, vous ignorez peut-être que, sur mon salaire actuel de magistrat, je reverse 36 000 francs à l'organisation politique à laquelle j'appartiens. C'est une réalité! Je lui reverse aussi 75% des jetons de présence que je perçois comme député. Par conséquent, je ne me vois vraiment pas reverser quoi que ce soit de plus à la municipalité.

M^{me} Virginie Studemann (S). Ma question s'adresse au Conseil administratif. Vu la diminution annoncée des lignes 31 à hauteur de 6%, j'aimerais savoir quelles seront les conséquences de ces coupes budgétaires sur l'entretien des préaux d'école.

M^{me} Esther Alder, conseillère administrative. Cette réduction drastique des lignes 31 aura des conséquences sur le nettoyage des préaux, notamment pendant le week-end. Je rappelle à l'ensemble du Conseil municipal que j'ai souvent été interpellée, avec le Service des écoles et institutions pour l'enfance, au sujet de l'insalubrité constatée le samedi et le dimanche dans de nombreux préaux scolaires. Leur entretien, prestation déjà difficile à assumer jusqu'à présent au vu de l'usage très important qui est fait de ces espaces, deviendra impossible. En raison de cette réduction budgétaire, nous n'aurons plus les moyens d'assurer le nettoyage des préaux pendant le week-end.

M^{me} Christiane Leuenberger-Ducret (S). Ma question s'adresse au Conseil administratif. Suite à la réduction budgétaire importante décidée par la commission des finances, j'aimerais savoir ce que deviendra l'animation dans les bibliothèques municipales, si une coupe linéaire de 6% sur les lignes 31 devenait effective au budget 2014.

M. Sami Kanaan, conseiller administratif. Les bibliothèques sont un bon exemple. Leur administration est directement concernée par les lignes 31 du budget, mais également par d'autres rubriques qui n'en sont pas moins importantes. Je pense notamment aux lignes 30, qui sont fondamentales, puisqu'elles affectent le personnel des bibliothécaires et des autres professionnels actifs dans le domaine des bibliothèques. D'autres activités de l'administration et de la Ville, quant à elles, dépendent plus spécifiquement des lignes 36 qui portent sur les subventions.

Pour en revenir au cas des bibliothèques municipales, la diminution des lignes 31 affecterait directement les acquisitions: en effet, Mesdames et Messieurs, comment voulez-vous acquérir des livres ou des disques sans les lignes 31? Il existe une sorte de croyance, assez partagée, selon laquelle ces montants ne servent qu'à acheter des crayons pour les fonctionnaires – même si l'on travaille surtout à l'ordinateur, aujourd'hui.

Une voix. Et des gommes!

M. Sami Kanaan, conseiller administratif. Et des gommes! J'oubliais les gommes! Merci de me le souffler! Les lignes 31 sont liées aux frais d'impression, de publicité, de mandat, d'acquisition. C'est le nerf de la guerre, pour un service comme celui des bibliothèques municipales – et cela, au sens large. Plus précisément, j'insiste sur le fait que l'on ne peut rien faire d'une bibliothèque qui n'a pas les moyens de procéder à des acquisitions, de renouveler ses ouvrages, de les entretenir et de les protéger. Sans parler des programmes d'animation et de médiation, largement assumés par le personnel, mais qui sont également réalisés en partenariat avec des spécialistes externes.

Les bibliothèques municipales ont donc impérativement besoin des lignes budgétaires 31 pour fonctionner, au service quotidien de la population. Des coupes à ce niveau-là auraient un impact direct sur leur activité.

M^{me} Brigitte Studer (EàG). Ma question s'adresse à M^{me} Alder. Elle est liée à notre inquiétude suite aux discussions de la commission des finances sur le budget de la Ville. L'une des priorités de son département est le travail accompli en faveur des personnes âgées. Si les UAC disparaissaient, quelles en seraient les conséquences sur l'activité des clubs d'aînés et sur la lutte de notre commune contre l'isolement des personnes âgées?

M^{me} Esther Alder, conseillère administrative. En effet, notre politique en faveur des aînés se décline également à travers l'action des UAC dans les quar-

tiers. L'un de nos projets phares, intitulé «autour d'une table», réunit des milliers d'aînés de notre ville dans le cadre d'un repas pris à l'extérieur. D'autres projets et activités menés conjointement avec les clubs d'aîné-e-s permettent de renouer des liens sociaux qui ne vont plus de soi, lorsque l'on a un certain âge.

Je citerai l'exemple du club d'aîné-e-s de Champel, où des jeunes avaient encouragé les personnes âgées à se familiariser avec un portable et certains nouveaux médias qui sont aussi des vecteurs de lien social. Facebook ou d'autres réseaux sociaux du même type ne sont pas destinés qu'aux jeunes! Les aînés aussi s'y intéressent parfois.

Il existe des centaines de projets du même ordre qui se déclinent dans chaque quartier, afin de sortir les personnes âgées de leur isolement et de favoriser leur créativité. Ces liens qui s'établissent au fil des mois et des années sont extrêmement importants. Nous ne pouvons pas forcément les quantifier mais, à l'échelle individuelle, ils représentent beaucoup pour chacun et chacune de leurs bénéficiaires.

M. Simon Brandt (LR). Ma question s'adresse à M. Kanaan. Elle concerne l'accessibilité des différentes villas accueillant ses services au parc de Malagnou. J'ai été surpris de constater que des voitures circulent souvent dans le parc, alors même que l'on a installé à grands frais des bornes rétractables à l'entrée, du côté du Musée de l'horlogerie – mais qui restent perpétuellement fermées. Ma question est donc la suivante: à quoi bon dépenser de l'argent pour installer un tel dispositif, si c'est pour ne pas l'utiliser?

Le président. M. Kanaan vous répondra ultérieurement, Monsieur Brandt.

M. Gary Bennaim (LR). Je remercie toute l'assemblée pour ce cours de finances publiques particulièrement intéressant qu'évidemment personne n'a jamais donné en dehors des discussions sur le budget. Ce n'est pas grave, c'est certainement très pertinent...

Ma question est la suivante. Il me semble que la Ville de Genève est actionnaire d'un établissement bancaire appelé Banque cantonale de Genève. J'ai été particulièrement surpris d'apprendre que l'on pouvait se faire délester de 150 000 francs comme ça, sur la base d'un faux. Etant donné que la Ville est un actionnaire relativement important, je me demandais qui a fait quoi, au niveau du Conseil administratif, pour se renseigner et essayer de faire en sorte que la banque ne se retrouve pas dans ce genre de situation à l'avenir. Surtout que c'est un manque évident de respect envers ses clients!

M^{me} Esther Alder, conseillère administrative. Monsieur le conseiller municipal, votre question est pertinente. Je transmettrai vos préoccupations à M^{me} Salerno et le Conseil administratif vous répondra lors d'une prochaine séance.

M^{me} Maria Pérez (EàG). Ma question s'adresse à M^{me} Salerno; elle concerne les procédures judiciaires en cours au sujet de la paie des nettoyeuses. C'est la deuxième fois que la Ville perd devant les tribunaux! En 2007 déjà, Ensemble à gauche – qui s'appelait A gauche toute!, à l'époque – avait soulevé ce problème, puis avait demandé par les projets d'arrêté PA-82 et PA-90 l'internalisation des nettoyeurs et des nettoyeuses en Ville de Genève. Nous invoquions un lien avec les infrastructures pour lesquelles ces personnes travaillent et demandions des salaires horaires un peu plus décents. Qu'a fait M^{me} Salerno pour répondre à cette exigence? Refuser l'internalisation et tenter de gagner du temps en allant devant les tribunaux. Cela fait deux fois que la Ville perd, je le répète...

Je me réfère ici à un article de la *Tribune de Genève* daté du 15 novembre dernier, où M^{me} Salerno affirme qu'elle réfléchira à un éventuel recours à la justice suprême. J'aimerais donc savoir où en est le Conseil administratif dans ses réflexions – car nous escomptons que le tribunal suprême donnera la même réponse que les deux fois précédentes – et s'il compte enfin internaliser le nettoyage en Ville.

Le président. La réponse vous sera donnée ultérieurement, Madame Pérez.

M^{me} Marie Barbey (DC). Ma question s'adresse à M^{me} Esther Alder. Elle concerne l'ouverture des préaux d'école situés sur le territoire de notre commune. J'aurais souhaité savoir si la politique de la Ville consistait à empêcher les enfants de venir y jouer la journée et à accueillir les adolescents pour qu'ils puissent s'y souler en vociférant pendant la nuit.

Je m'explique: l'école de Saint-Jean a deux préaux, l'un avec de magnifiques jeux qui est fermé tout le week-end – même la journée – et l'autre où il n'y a absolument rien sauf du goudron, mais qui est ouvert nuit et jour – même le week-end, où il sert de lieu de rencontre pour des jeunes qui viennent boire, lancer des cannettes de bière et j'en passe. A ce propos, je remercie les agents de la police municipale (APM) pour leur action, car ils sont très souvent sollicités. Madame la magistrate, pourriez-vous m'expliquer quelle est l'étrange logique que suit la Ville de Genève en la matière?

M^{me} Esther Alder, conseillère administrative. Madame la conseillère municipale, les préaux ont pour vocation d'être ouverts. Ils sont destinés principalement aux enfants et aux familles. Le problème que vous soulignez, à savoir l'usage des préaux par certains jeunes, nous préoccupe également. Comment répondre aux besoins des jeunes d'aujourd'hui dans les quartiers de notre Ville? Les UAC ont notamment pour mission d'y réfléchir, en collaboration avec tous les acteurs de l'administration municipale. Faut-il trouver des locaux pour les jeunes? Doit-on fermer les préaux à certains moments? La nuit, peut-être, car alors les jeunes n'ont pas forcément de raison de s'y trouver.

Tout cela se discute, quartier après quartier, jour après jour, au niveau de nos réflexions et des solutions à trouver ensemble. Les jeunes ne se rassemblent pas que dans le préau de votre école, à Saint-Jean, mais dans beaucoup d'autres établissements scolaires, ainsi que dans les parcs durant l'été. Nous nous soucions de la question des débris et des saletés qui jonchent le sol le matin suivant. J'ai déjà été souvent interpellée sur le nettoyage des préaux, mais je saisis cette occasion pour insister sur le fait qu'il sera rendu encore plus difficile, si les coupes budgétaires telles qu'elles nous ont été présentées après les délibérations de la commission des finances s'avéraient effectives et durables.

M. Pascal Holenweg (S). Ma question concerne le même sujet que celui qui a été évoqué par M^{me} Pérez tout à l'heure. Ce n'est pas deux fois la même question, mais deux fois le même sujet! Et c'est peut-être un moyen d'obtenir, une fois, une réponse...

Comme M^{me} Pérez l'a relevé, la Ville de Genève s'est fait retoquer pour la deuxième fois devant un tribunal, pour avoir eu l'impudence de vouloir que les nettoyeuses et les nettoyeurs de ses locaux soient payés à peu près correctement. La première fois, le patronat et le tribunal ont reproché à la Ville d'attenter à la liberté économique en voulant fixer un salaire minimum de 25 francs. La deuxième fois, le patronat et le tribunal reprochent à la Ville de faire prévaloir des critères politiques sur des critères économiques. Les appels d'offres ont été annulés à chaque fois; il faudrait donc que la Ville – si l'on suit le raisonnement des tribunaux – relance un appel d'offres sans critères faisant référence au salaire, cela pour préserver le droit du patronat du nettoyage à sous-payer les nettoyeurs et, surtout, les nettoyeuses.

Ma question est la suivante. Afin de n'attenter ni à la sacro-sainte liberté économique, ni à la sacro-sainte pureté apolitique des critères des appels d'offres et des marchés publics de la Ville de Genève, ne serait-il pas temps d'envisager sérieusement – y compris dans les projets de budget annuels de la Ville – l'internalisation par la Ville du nettoyage de ses locaux, et donc l'emploi par la fonction

publique municipale du personnel affecté à cette tâche, que les autres employeurs veulent continuer à payer au lance-pierre et que la Ville de Genève entend contribuer à rétribuer correctement?

Le président. J'estime que la réponse du Conseil administratif sera la même qu'à la question de M^{me} Pérez. Elle vous sera donnée ultérieurement, Monsieur Holenweg.

M. Sylvain Thévoz (S). Ma question s'adresse au Conseil administratif dans son ensemble. Samedi dernier, au Théâtre Forum Meyrin, a été organisée une journée intitulée «Roms en cité» avec divers intervenants: des anthropologues, des membres de la Haute école de travail social de Genève, des Roms eux-mêmes... M^{me} Monique Boget, conseillère administrative de Meyrin, était présente.

Ma question est la suivante: la Ville de Genève pourrait-elle s'inspirer de ce précédent audacieux dû à la Ville de Meyrin et au Théâtre Forum Meyrin sur cette thématique extrêmement sensible et délicate des Roms – puisqu'il s'agit d'un véritable enjeu de société – pour organiser à son tour une telle journée? Il me semble que cela nous permettrait de saisir pleinement la question, au lieu de la glisser discrètement sous le tapis jour après jour...

M^{me} Esther Alder, conseillère administrative. Monsieur le conseiller municipal, j'ai eu beaucoup d'échos sur ce forum organisé le week-end dernier à Meyrin autour de la présence des Roms dans nos villes. Vous nous demandez si une telle manifestation peut être organisée à l'échelle de la Ville; je transmettrai votre question au niveau de mes services. Je pense que nous avons intérêt, aujourd'hui, à ne pas nous voiler la face. Il faut aborder les problèmes conjointement avec les personnes intéressées qui y sont confrontées, notamment en organisant des ateliers.

Je rappelle que la Ville a récemment organisé les Assises de la précarité. A l'issue de cet événement, il a été décidé, avec tous les partenaires chargés de sa mise sur pied – la société civile et les grandes organisations caritatives de notre canton – d'édicter un livre blanc. Je pense que le sujet de la présence des Roms apparaîtra dans les recommandations qui nous seront faites dans ce cadre. Le Conseil municipal sera bien évidemment informé de la suite que nous entendons donner à ces Assises.

(La présidence est momentanément assurée par M. Olivier Baud, vice-président.)

Questions orales

M. Morten Gisselbaek (EàG). Ma question s'adresse à M. Pagani. Monsieur le conseiller administratif, nous entendons souvent, dans cette enceinte, des questions orales concernant l'état des rues et des routes de notre commune. En général, les gens s'intéressent aux rues de leur quartier. Aujourd'hui même, notre ordre du jour comporte la motion M-1023 du Parti libéral-radical intitulée «Etat des routes à Genève: une honte pour notre ville!».

Or, si j'ai bien compris, dans le cadre des coupes budgétaires prévues sur les lignes 31 par le même Parti libéral-radical – entre autres – une partie des fonds dédiés à l'entretien des routes disparaîtra. J'aimerais donc savoir quel sera l'effet de cette mesure dans ce domaine, car il est vrai que nos routes méritent un certain entretien...

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Monsieur le conseiller municipal, j'ai scanné les décisions de la commission des finances concernant notamment les lignes 31; pour l'instant – je l'espère – elles ne sont pas finalisées. Dans mon département, elles auraient pour impact de nous obliger à défalquer du budget 1 071 381 francs dévolus à l'entretien des routes. Nous faisons pourtant un effort important dans ce domaine, notamment au niveau de la mise en place du revêtement phonoabsorbant, dont tout le monde s'accorde à louer l'efficacité.

Malheureusement, si ces coupes budgétaires devaient être la décision finale du Conseil municipal au mois de décembre prochain, ce montant de 1 071 381 francs devra être retranché. J'en profite pour dire qu'il en ira de même au niveau de l'entretien des bâtiments. Je remercie la commission des finances de m'avoir accordé 5 millions de francs supplémentaires pour l'entretien de notre patrimoine, car nous étions toujours en dépassement. Et je précise que, si cette coupe linéaire de 6% sur les lignes 31 devient effective, il faudra défalquer 2,2 millions de francs de ce montant de 5 millions de francs dévolu à l'entretien des bâtiments. J'espère donc que cette décision n'est que temporaire!

M. Vincent Schaller (LR). Ma question concerne les UAC; elle s'adresse à la conseillère administrative Esther Alder. Je cite la liste des activités organisées par les UAC en 2012, c'est-à-dire le document figurant en annexe des comptes 2012: thé dansant à l'espace de quartier, été à la roulotte, école des bons petits plats, expérience créative intergénérationnelle, goûter à l'école de l'Europe, danse communautaire module II, pique-nique canadien au parc Bertrand, tartines sous les arbres... Je n'invente rien!

Dans un monde ordinaire, les activités déployées par les UAC devraient relever – en principe – du bénévolat et être encadrées par des retraités, des parents d'élèves non rémunérés. C'est ce que voudrait le bon sens, Madame la conseil-

lère administrative! Le problème, c'est que les personnes chargées des UAC ne sont pas des bénévoles. Selon mes calculs, chaque UAC fonctionnant à plein régime représente une charge annuelle de 140 000 francs pour la Ville de Genève. 140 000 francs pour les tartines sous les arbres, le pique-nique canadien ou le thé dansant! Je vous demande confirmation de ce chiffre, Madame la conseillère administrative.

M^{me} Esther Alder, conseillère administrative. Monsieur le conseiller municipal, vous avez cité quelques actions parmi les centaines organisées, favorisées ou suscitées par les UAC. Je l'ai déjà dit: elles remplissent une mission sociale de proximité et se chargent d'organiser des projets souvent réclamés par les habitants eux-mêmes, de leur propre initiative. Les UAC ont pour rôle de faciliter le mieux vivre ensemble.

Vous avez essayé de ridiculiser leur action, Monsieur Schaller, mais je puis vous dire qu'elles sont importantes pour les habitantes et les habitants qui en bénéficient, même simplement au niveau d'un micro-projet comme un pique-nique... Parfois, il faut susciter la rencontre, qui n'est malheureusement plus spontanée dans nos sociétés. Il faut que certaines structures aident les citoyens à organiser telle ou telle manifestation à l'échelle de leur quartier.

Le personnel des UAC ne compte pas des centaines d'employés; leur nombre est d'ailleurs très insuffisant pour répondre aux besoins auxquels nous devons faire face aujourd'hui dans les quartiers de notre ville. Le bien vivre ensemble se construit aussi par l'intermédiaire de ces actions sociales de proximité, et non pas uniquement en ajoutant des postes à la police municipale. Bien évidemment, je soutiens mon collègue Guillaume Barazzone – comme j'ai soutenu, avec le Conseil administratif, son prédécesseur Pierre Maudet – dans sa mission de renforcement nécessaire de la police municipale. Mais même M. Maudet a salué le travail des UAC, car ce sont des relais aujourd'hui indispensables pour assurer notre mission de sécurité publique. Sécurité qui vous est si chère, Monsieur Schaller...

Certes, les actions des UAC coûtent, mais ce coût n'est pas comparable aux conséquences qu'entraînerait la suppression des postes de collaboratrices et collaborateurs de l'administration municipale qui y travaillent. (*Applaudissements.*)

M. Antoine Maulini (Ve). Ma question s'adresse au Conseil administratif. Si le Service Agenda 21-Ville durable était supprimé, qui assurerait le suivi des projets associatifs visant à l'intégration des étrangères et des étrangers au niveau communal?

M. Sami Kanaan, conseiller administratif. Monsieur le conseiller municipal, je me réjouis de constater que l'on prend peu à peu conscience de la diversité des missions du Service Agenda 21-Ville durable, et surtout des nombreux domaines où celles-ci favorisent le vivre ensemble. J'insiste là-dessus!

Genève adore – tous partis confondus – se glorifier de sa mosaïque culturelle et des origines multiples de ses habitants. Ce parlement en est un bon exemple: je me demande combien de ses membres sont nés à Genève ou peuvent se dire genevois depuis cinq générations... Moi-même, je ne le suis qu'indirectement. Nous sommes fiers de cette diversité, mais nous ne devons pas nous reposer sur nos lauriers.

Depuis quelques années, la Ville a développé une politique très active en matière de soutien à l'intégration des étrangers conjointement avec le tissu associatif concerné, sans lequel rien n'est possible: accueil des nouveaux habitants, attention accordée au processus de naturalisation pour ceux et celles qui suivent ce chemin – il n'est pas donné à tout le monde – et ainsi de suite. Je mentionnerai encore l'importance de l'action communautaire, en lien avec le Service Agenda 21-Ville durable.

Dans ce domaine-là aussi, le Conseil administratif craint vraiment qu'il y ait un gros coup de frein, en cas de suppression dudit service. Il nous sera très difficile de continuer à assurer les mêmes prestations; évidemment, le reste de l'administration poursuivra son travail, mais il manquera le service de référence capable de coordonner et de piloter l'action, afin de nous aider à définir notre politique publique en matière d'accueil des étrangers. Je crois donc que cette crainte est légitime!

M^{me} Patricia Richard (LR). Ma question s'adresse à M. Pagani. Je la lui ai déjà posée lors de la dernière session plénière, mais il ne m'a pas répondu. Monsieur le magistrat, combien a coûté – et à qui – le déplacement de la zone bleue au chemin de Colombettes? Je rappelle qu'elle avait d'abord été aménagée par erreur devant la seule et unique entrée-parking des numéros 17, 19 et 21 de ce chemin. Comme vous ne m'avez toujours pas répondu, j'attends ces précisions, merci!

Le président. M. le conseiller administratif Rémy Pagani vous répondra ultérieurement, Madame Richard.

M^{me} Delphine Wuest (Ve). Ma question s'adresse au Conseil administratif dans son ensemble. Elle concerne les propositions de coupes budgétaires

de la commission des finances pour l'année 2014. Si l'on supprime le Service Agenda 21-Ville durable, comment la Ville entend-elle suivre et mesurer les effets des actions menées par ses services en faveur de la durabilité? Qui assurera la coordination et le suivi du programme stratégique de développement durable?

M. Sami Kanaan, conseiller administratif. Je réponds volontiers à M^{me} la conseillère municipale Wuest. Comme je l'ai déjà dit, s'il y a une mission qui est au cœur de la mission du Service Agenda 21-Ville durable, avant toutes les autres, c'est bien le développement durable. Mais je tiens à préciser que, dans la pratique, d'autres services – par exemple celui de l'énergie, au département de M. Pagani, qui interviennent en matière de politique énergétique – contribuent de près ou de loin à la politique du développement durable de la Ville. Cependant, c'est le Service Agenda 21-Ville durable qui a une vision d'ensemble de ces actions et qui peut coordonner la cohérence des différentes politiques publiques que j'ai citées.

En ce qui concerne la promotion et la défense de l'environnement, c'est aussi un service de référence en matière d'expertise, de compétences et de réseau. En effet, il est en contact avec d'autres municipalités appartenant au réseau des villes qui ont signé les Engagements d'Aalborg. En perdant le Service Agenda 21-Ville durable, nous perdrons clairement une ressource précieuse, et cela handicaperait lourdement la suite de notre action dans le domaine du développement durable.

M^{me} Catherine Thobellem (Ve). Ma question s'adresse au Conseil administratif dans son ensemble. Toujours dans le cadre des coupes budgétaires voulues par la droite – y compris le Parti démocrate-chrétien et l'extrême droite – si l'on supprime le Service Agenda 21-Ville durable, la Ville de Genève pourra-t-elle poursuivre sa politique en matière d'égalité entre les hommes et les femmes et de diversité au sein de l'administration?

M. Sami Kanaan, conseiller administratif. Encore une mission mise en danger! La promotion de l'égalité entre hommes et femmes concerne avant tout notre propre administration, qui se doit d'être exemplaire sur ce plan. En effet, il nous serait difficile de promouvoir de manière crédible des projets à l'extérieur de l'administration, au sein du tissu associatif, si la Ville comme employeur, partenaire social et acteur public n'était pas en mesure d'appliquer à elle-même ce qu'elle soutient ailleurs.

Nous avons fait d'énormes progrès, mais il reste encore un gros travail à fournir. Or, c'est le Service Agenda 21-Ville durable qui, notamment en collaboration avec la Direction des ressources humaines, travaille à la cohérence de cette poli-

tique et au développement de l'action dans ce domaine. Là aussi, cette mission ne serait plus aussi bien assurée et serait même mise en danger par la suppression du service en question.

M. Adrien Genecand (LR). Ma question s'adresse à M^{me} Sandrine Salerno, ou peut-être à l'un de ses collègues qui la représentera. Elle concerne sa croisade dans le domaine du personnel de nettoyage et le nouveau camouflet que lui a infligé la justice dans sa tentative de contourner les marchés publics. Ma question est très simple: combien cette double croisade a-t-elle coûté à la Ville de Genève? En matière de comptabilité analytique, quel est le personnel affecté à ce dossier? M^{me} Salerno et le Conseil administratif ont-ils décidé de faire recours – visiblement de manière absolument inutile – auprès du Tribunal fédéral, d'ici au 28 novembre?

Le président. M^{me} Salerno vous répondra lors d'une prochaine séance, Monsieur Genecand.

M^{me} Vera Figurek (EàG). Ma question s'adresse à M^{me} Sandrine Salerno ou à un membre du Conseil administratif qui voudra bien y répondre. Suite à la décision de la majorité de droite et d'extrême droite de la commission des finances, la semaine dernière, de supprimer le Service Agenda 21-Ville durable, j'aurais aimé savoir si la Ville de Genève s'engagerait néanmoins à organiser des actions pour sensibiliser la population aux différentes formes de discrimination, dont l'inégalité entre hommes et femmes et l'homophobie. Je pense en particulier aux trois journées prévues dans ce cadre, au vu des accords internationaux signés par notre commune: le 8 mars pour la journée internationale de la femme, le 17 mai pour la journée internationale contre l'homophobie et le 14 juin pour la journée pour l'égalité entre hommes et femmes en Suisse. Où l'exécutif trouvera-t-il le budget nécessaire, s'il maintient ces différentes actions?

Le président. Il vous sera répondu ultérieurement, Madame la conseillère municipale.

M. Jean-Charles Rielle (S). Ma question s'adresse à M^{me} la maire ou à M. Sami Kanaan. J'ai eu l'occasion, durant ma présidence, de représenter le Conseil municipal à Dublin dans la cadre de l'action du Service Agenda 21-Ville durable. A ce moment-là, j'ai pu mesurer le travail important effectué par ce ser-

vice, en lien avec un plan qui est à bout touchant et qui doit être présenté au Conseil municipal. La reconnaissance du travail fait dans ce sens à Genève se mesure donc à l'échelle européenne.

D'où mon étonnement lorsque j'apprends que, sans se renseigner, sans savoir ce que fait le Service Agenda 21-Ville durable, on se permet de prévoir sa suppression d'un coup de crayon. Ma question est la suivante: qu'en sera-t-il de tout le travail effectué dans ce cadre? Quelle image Genève donnera-t-elle d'elle-même, si elle supprime un tel service dont l'efficacité est reconnue à l'extérieur, comme j'ai pu le constater à Dublin? (*Applaudissements.*)

M. Sami Kanaan, conseiller administratif. Je vous remercie pour votre question, Monsieur le conseiller municipal et ancien président. Elle me permet d'insister vraiment sur l'impact international important du Service Agenda 21-Ville durable, au-delà-de son action locale – mais vitale – menée avec de nombreux partenaires du tissu associatif au bénéfice de la population municipale.

Je le répète, nous sommes très fiers de la dimension internationale de Genève. Dans cette affaire, nous ferions les manchettes de toutes les villes du monde, si nous supprimions le service en question. Les villes qui n'en ont pas encore sont justement en train d'en créer un! Or, Genève jouit d'une véritable reconnaissance du travail effectué dans tous les domaines de l'Agenda 21...

Vous avez cité Dublin, Monsieur Rielle; pas plus tard que la semaine dernière, le Service Agenda 21-Ville durable m'a accompagné à l'assemblée générale annuelle de l'Association internationale des maires francophones, dont la thématique était l'économie sociale et solidaire. Dans ce domaine-là également, la Ville de Genève a pu mener une politique innovante avec les partenaires de terrain – et cela, grâce à ce service.

La suppression de ce dernier donnerait le message suivant à l'échelon international: Genève se désintéresse de tous les enjeux du développement durable, de l'économie sociale et solidaire, de la lutte contre les discriminations de toutes sortes – entre hommes femmes ou dans le contexte de la problématique LGBT. C'est comme si nous disions: «Ce n'est plus notre problème, nous ne nous intéressons plus à la liberté culturelle.»

Telle n'était pas l'intention des commissaires aux finances qui ont proposé cette coupe budgétaire de 6%, mais le résultat au niveau européen et international sera très exactement celui-là – et donc, très peu bénéfique pour Genève!

(La présidence est reprise par M. Pascal Rubeli, président.)

Questions orales

M. Ahmed Jama (S). Ma question s'adresse au Conseil administratif dans son ensemble. Si le Service Agenda 21-Ville durable est supprimé, Genève deviendra-t-elle la seule grande ville suisse à ne plus avoir de service dévolu au développement durable?

M. Sami Kanaan, conseiller administratif. En complément à ma réponse précédente, je peux dire que nous serions non seulement la seule ville suisse – en tout cas parmi les grandes villes de notre pays – mais, a priori, l'une des seules grandes villes européennes à supprimer un service affecté à ces enjeux. J'apprécie beaucoup – et vous aussi, Mesdames et Messieurs – quand Genève se distingue; mais je ne suis pas certain que ce soit là une bonne manière de se distinguer...

M. Pierre Rumo (EàG). Ma question s'adresse à M. Sami Kanaan, responsable de la culture et du sport. Je ne sais s'il a déjà eu l'occasion de voir la Revue 2013, jouée depuis le 31 octobre dernier au Casino-Théâtre. Mais là n'est pas ma question!

J'ai eu l'impression d'assister à une revue provinciale du genre Trifouillis-Oies, ressemblant éventuellement au dernier James Bond. Je résume: publicité pour la compagnie Swiss, le dentifrice Candia, le fitness Harmony, la Course de l'Escalade – et, cerise sur le gâteau, pour le journal *Tout l'immobilier*, avec un sketch des plus complaisants.

Au vu du développement extraordinaire de la publicité indirecte, voire très directe, dans la Revue, ne pourrait-on pas envisager une diminution de la subvention municipale attribuée à ce spectacle?

M. Sami Kanaan, conseiller administratif. Votre question est tout à fait pertinente, Monsieur le conseiller municipal. Les organisateurs de la Revue sont au bénéfice d'une convention de subventionnement sur trois ans renouvelable – ils en sont actuellement à la deuxième période – qui fixe notamment les règles du jeu et l'ensemble du budget; nous examinons les comptes chaque année.

Il est trop tôt pour évaluer le résultat de cette année, mais celui de l'année dernière était équilibré, ni plus ni moins. Les organisateurs ont le droit – cela figure dans toutes nos conventions de subventionnement – de rechercher des recettes complémentaires aux subventions publiques. Ils ont donc fait ce travail. Il est vrai que, depuis l'année dernière, on observe une certaine évolution de la publicité visible; nous en ferons le bilan prochainement.

Il fut un temps où il était peut-être plus facile d'obtenir une contribution de tiers sous forme de mécénat, c'est-à-dire sans visibilité aucune – ou très discrète.

Mais les temps changent! On peut le regretter, jusqu'à un certain point... En tout cas, les acteurs publicitaires demandent une certaine visibilité en échange de leur soutien. C'est une évolution que l'on remarque dans plusieurs domaines, et non pas seulement avec la Revue.

Nous ferons le bilan de l'opération sur le plan financier, mais je peux certifier que la subvention de la Ville à la Revue est largement justifiée en tant que subvention publique. Quant à l'aspect publicitaire, nous l'examinerons avec ses organisateurs pour l'avenir.

M^{me} Alexandra Rys (DC). Ma question s'adresse à M^{me} Salerno, qui me répondra sans doute ultérieurement. Il s'agit de l'appel d'offres AIMP (Accord intercantonal sur les marchés publics) lancé en vue de l'octroi, pour deux ans, du mandat d'impression du magazine *Vivre à Genève*.

Suite à cet appel d'offres, le travail a été attribué à Fribourg. Je n'ai évidemment rien contre la mise en concurrence; en revanche, j'aurais aimé avoir des précisions quant à la manière dont le processus s'est déroulé s'agissant des critères non financiers. En effet, d'après les échos que j'ai eus, je ne suis pas sûre qu'il n'y ait pas eu... je n'irais pas jusqu'à dire deux poids et deux mesures mais, peut-être, une absence de ligne directrice pour évaluer la présence ou l'absence des annexes demandées dans cet appel d'offres. Quand on se lance dans ce genre d'opération, il est nécessaire de suivre des procédures extrêmement claires et rigoureuses, sans quoi tout l'exercice est évidemment faussé d'emblée.

Le président. Merci, Madame Rys. M^{me} Sandrine Salerno vous répondra ultérieurement.

M. Pierre Vanek (EàG). J'avais l'intention de poser une question à M^{me} Sandrine Salerno, maire de Genève, concernant un communiqué auquel elle a été associée – car elle y est citée – et qui confirme les licenciements et les suppressions d'emplois prévus avant même le vote populaire sur Naxoo. Mais comme il y a d'habitude pas mal de malentendus entre elle et moi, je préfère lui poser cette question lorsqu'elle sera présente. J'y renonce donc pour ce soir, et j'interviendrai dans ce sens à l'occasion d'une séance ultérieure où M^{me} Salerno assistera aux débats du Conseil municipal.

M^{me} Julide Turgut Bandelier (Ve). Ma question s'adresse au conseiller administratif Sami Kanaan. Je souhaiterais savoir dans quelle mesure l'organisa-

tion de la Fête de la musique sera touchée par la diminution linéaire de 6% sur les lignes 31 du budget de la Ville.

M. Sami Kanaan, conseiller administratif. Je vous remercie de votre question, Madame la conseillère municipale. La Fête de la musique est la plus grande manifestation annuelle organisée à Genève; on ne peut pas compter son public, puisqu'il n'y a pas d'entrée particulière, mais on estime que 200 000 à 250 000 personnes fréquentent avec bonheur cette fête durant un week-end. Ce fut encore le cas de l'édition 2013.

Or, la Fête de la musique est un très bon exemple de manifestation qui serait touchée très concrètement par les coupes budgétaires dans les lignes 31. Certes, une équipe de mon département travaille à son organisation – cela relève des frais de personnel – mais il faut tenir compte également du matériel acoustique et scénique, du zonage et de toutes les autres infrastructures nécessaires. Celles-ci sont partiellement fournies par les services municipaux, mais une bonne partie d'entre elles – notamment le travail technique des métiers spécialisés – dépendent des entreprises mandatées.

Les coupes budgétaires votées par la commission des finances nous poseraient problème, car nous serions obligés de réduire le budget de la Fête de la musique. Cela peut vouloir dire renoncer à plusieurs scènes, j'insiste là-dessus!

Je saisis l'occasion de rappeler que, l'année dernière, lors des derniers arbitrages budgétaires du Conseil administratif – et selon sa propre décision – les lignes 31 ont déjà été diminuées de 2%. Dans mon département, cela représentait un manque de 600 000 francs. On a gratté partout où on pouvait, y compris pour voir s'il était possible de trouver des montants non dépensés deux années de suite. On ne peut donc pas dire que nous n'avons pas fait d'efforts!

Si l'on ajoute à cette mesure une coupe budgétaire supplémentaire de 6%, je confirme qu'il faudra commencer à toucher la substance des prestations assurées par la Ville. Cela se verra et se sentira – et je ne m'en réjouis d'aucune manière!

M. Guillaume Käser (Ve). Ma question s'adresse à l'ensemble du Conseil administratif. Elle concerne les coupes budgétaires votées en commission des finances et leurs répercussions sur les UAC. Il faut savoir que ces dernières ne s'occupent pas que de beurrer les tartines, comme quelqu'un l'a dit précédemment, mais qu'elles se chargent en particulier d'actions en faveur des aînées et des aînés parmi nos concitoyens.

Ma question est la suivante: si ces coupes devaient s'avérer effectives, mettraient-elles en danger l'organisation de la journée internationale des personnes

âgées et le projet «Autour d'une table», auquel les aînés ont grand plaisir à participer et auquel les UAC contribuent fortement?

M^{me} Esther Alder, conseillère administrative. L'action en faveur des aînés est au cœur des projets des UAC, comme j'ai déjà eu l'occasion de le dire. Je pense notamment au projet phare qui consiste à faire manger ensemble les aînés, grâce à des bénévoles chargés de l'organisation des repas. Cela se fait une, deux ou trois fois par semaine selon les quartiers. Sur une année, des milliers de repas sont ainsi pris en commun dans un lieu public, parfois dans un restaurant. Coordonner une telle action demande du temps, car il faut repérer – conjointement avec nos partenaires sociaux – les personnes âgées en situation d'isolement.

Quant à cet autre projet phare qu'est la journée internationale des personnes âgées, c'est un événement emblématique qui met en lumière l'apport des seniors et des plus âgés dans notre société. Il y a donc de nombreuses actions dans ce domaine au sein de nos quartiers. Cette année, dans le quartier des Grottes, nous avons organisé avec les établissements médico-sociaux (EMS) et tous les partenaires locaux – maison de quartier, association Pré en bulle – un repas à l'extérieur. D'autres actions ont mobilisé des jeunes, notamment issus de l'enseignement secondaire, autour des médias sociaux. Citons encore la problématique du tram et la mise en lumière de tout ce que font les associations pour aînés. Vraiment, il y a une multitude d'exemples à mentionner!

Ces moments très importants demandent des forces. Même si nous pouvons compter sur les bénévoles, les choses ne se font pas sur un simple claquement de doigts. Il y a toute une mobilisation à coordonner et la logistique à mettre sur pied. Nous agissons en collaboration avec les services de mon collègue Guillaume Barazzone, qui mettent à disposition bancs et tables. Le travail des UAC consiste aussi en cela.

M. Stefan Kristensen (S). Ma question s'adresse au Conseil administratif dans son ensemble; elle concerne le Service Agenda 21-Ville durable. J'ai cru comprendre que la majorité de droite de la commission des finances prévoyait de supprimer les postes de travail des personnes qui s'occupent de recevoir et de traiter les demandes des associations dans le domaine de l'aide au développement – sans pour autant supprimer l'aide au développement elle-même.

Je voulais demander au Conseil administratif comment il pense assurer le suivi des projets en cours et traiter ces demandes, dans la mesure où il risque de n'y avoir plus personne pour les recevoir. Et cela, alors que nous avons justement réussi – et heureusement – à professionnaliser davantage cette prestation, ces dernières années.

Par ailleurs, cette sombre perspective risque d'avoir des répercussions auprès de nos partenaires à l'étranger, en tout cas au niveau de l'image de la Ville. Je souhaite connaître l'avis du Conseil administratif sur ces deux points.

M. Sami Kanaan, conseiller administratif. Oui, Monsieur le conseiller municipal, le danger que vous venez d'évoquer est l'une des conséquences possibles de ces coupes budgétaires, si elles se confirment et si le Service Agenda 21-Ville durable doit être supprimé. En effet, ce service chapeaute le secrétariat de la Délégation Genève Ville Solidaire (DGVS) du Conseil administratif.

Comme vous l'avez dit, il est nécessaire d'examiner tous les projets présentés et leur suivi. En termes de bonne gestion et de bonne gouvernance, c'est la moindre des choses que d'avoir un suivi en amont pour l'analyse des projets, leur mise en œuvre et leur bilan. Nous devons savoir comment sont utilisés les fonds publics des contribuables que nous allouons – à juste titre – à l'ensemble du domaine de la coopération au développement.

En cas de suppression du Service Agenda 21-Ville durable, nous nous retrouverions devant le paradoxe suivant: les fonds eux-mêmes figureraient encore au budget, mais pas l'équipe nécessaire pour les gérer – laquelle est tout à fait modeste, en l'occurrence, mais néanmoins d'une importance vitale. Nous devrions alors repenser la question, ce qui mettrait en danger la continuité de notre action dans ce domaine. Et cela, alors que nous avons justement acquis une certaine crédibilité et un niveau d'expertise louable en la matière. Ce serait nuisible non seulement aux projets sur le terrain, mais aussi à l'image de la Ville de Genève.

M. Tobias Schnebli (EàG). Ma question s'adresse à M. Sami Kanaan. Elle porte également sur les conséquences des coupes budgétaires injustifiées que la commission des finances veut infliger aux lignes 31 du budget. Il est tout de même utile de savoir où l'on veut économiser les 12 millions de francs que la droite et l'extrême droite veulent retrancher d'un budget équilibré!

Dans la ligne de la question précédente, où l'on a vu que cette mesure affecterait gravement la Fête de la musique, j'aimerais savoir si les Musiques en été, notamment les concerts qui se déroulent au parc La Grange, seraient également victimes de ces coupes linéaires à la hache que propose la droite.

M. Sami Kanaan, conseiller administratif. Monsieur le conseiller municipal, je vous remercie de votre question. L'ensemble des manifestations de la

Ville de Genève en général serait touché par cette coupe linéaire de 6% sur les lignes 31 du budget. Nous avons parlé de la Fête de la musique tout à l'heure, vous citez à présent les Musiques en été, qui comportent un programme de jazz et de musique classique à la cour de l'Hôtel-de-Ville – des concerts qui affichent complet tout l'été – et de musiques dites «colorées» à la scène Ella Fitzgerald du parc La Grange, où le public afflue en grand nombre.

Tout le volet du support technique et de la promotion de ces événements serait gravement touché. C'est également le cas de la nouvelle Nuit des musées, des Journées européennes des métiers d'art et, dans le domaine sportif, du festival Urban Geneva que j'organise avec ma collègue Esther Alder, ainsi que d'autres manifestations sportives comme les Jeux de Genève... Une diminution des lignes 31 du budget limiterait notre capacité de mettre en œuvre ces projets.

Le Conseil municipal se retrouverait alors face à un dilemme: soit raboter un peu partout – ce qui n'est pas génial – soit supprimer carrément une manifestation. Quoi qu'il en soit, il y aura des dégâts, je vous le confirme. (*Brouhaha.*)

Le président. Mesdames et Messieurs, je vous prie de faire silence, dans cette salle de délibération! Allez tenir vos caucus à l'extérieur, merci!

M. Vincent Subilia (LR). Pour varier un peu les plaisirs, j'ai une question toute différente de celles qui viennent d'être posées, mais qui s'adresse également, j'en ai peur, au magistrat Pagani.

La première question à laquelle j'avais songé – mais il y a été répondu dans l'intervalle – concernait la date à laquelle on imaginait pouvoir recevoir la demande de crédit concernant le Musée d'art et d'histoire. Nous apprenons aujourd'hui qu'elle nous sera soumise au mois de mars 2014, si j'ai bien compris.

Permettez-moi une observation à ce sujet, Monsieur le magistrat: je trouve ce délai regrettable, vu l'importance stratégique que revêt ce projet et les risques potentiels courus par l'exécutif en jouant ainsi avec le feu. C'est d'autant plus regrettable que M. Pagani et moi-même avons eu le plaisir de découvrir en premier, lors du week-end consacré aux anciens étudiants de l'Institut universitaire de Hautes études internationales (HEI), les croquis du futur projet présenté par l'architecte Jean Nouvel.

Mais je ferme cette parenthèse et je passe à la question que je gardais en réserve, au cas où le Musée d'art et d'histoire aurait déjà été évoqué.

Elle porte sur l'annexe au rapport du Conseil administratif à l'appui des comptes 2012 et notamment sur les données concernant les lignes 311 à 314, dont

nous avons pris connaissance et qui concernent les dépenses par entité et par bâtiment. Dans la liste des travaux effectués par les services du magistrat Pagani, on trouve un montant de 1,4 million de francs pour le Grand Théâtre, par exemple.

Nous aimerions savoir s'il est possible, dans le cadre des discussions qui nous animent aujourd'hui, d'obtenir le détail précis des différentes rubriques figurant sur cette liste et l'entier des travaux auxquels la Ville a procédé cette année.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Comme vous l'avez signalé, Monsieur le conseiller municipal, j'ai déjà dit tout à l'heure que le dépôt de la demande de crédit pour la rénovation du Musée d'art et d'histoire ne pourrait avoir lieu qu'au mois de mars 2014. En effet, je veux vérifier et tenir les budgets dans ce projet, à l'instar de ce que je fais actuellement dans le cadre des travaux du Musée d'ethnographie. C'est une tâche considérable à effectuer, dès que les mandataires déposent leurs conclusions. Un travail important reste donc à faire!

En ce qui concerne le Grand Théâtre, j'ai signé dernièrement un chèque de 350 000 francs pour remplacer le bois du plancher de la scène, aujourd'hui vétuste, mais je m'engage à fournir les factures annuelles au Conseil municipal. Si nous devons dépenser ces montants aujourd'hui, c'est parce que nous n'avons pas rénové régulièrement, tous les vingt ans, cette infrastructure importante de notre municipalité. Résultat: nous en sommes presque à devoir jeter de l'argent par les fenêtres – je suis désolé de le dire – afin d'assurer une nécessaire rénovation d'ensemble qui sera proposée au Conseil municipal.

Il faut absolument faire en sorte que des crédits d'entretien d'une telle importance ne soient pas requis année après année pour mettre un emplâtre sur une jambe de bois. Je m'engage donc à fournir au Conseil municipal l'ensemble des données concernant les frais d'entretien du Grand Théâtre sur les cinq ou dix dernières années. Vous pourrez alors constater qu'il s'agit de sommes importantes!

M. Olivier Fiumelli (LR). Ma question s'adresse à M^{me} Salerno. Elle concerne le projet de budget 2014, en complément à tout ce qui a été raconté ici ce soir... Nous avons eu, en commission des finances, une présentation fort intéressante de M. Krebs sur les enjeux en matière de finances publiques pour les prochaines années...

M^{me} Salika Wenger (EàG). Vous n'avez pas le droit de parler de cela! Le principe de confidentialité doit être respecté!

Le président. Madame Wenger, s'il vous plaît! Nous en sommes aux questions-réponses! (*Protestations de M^{me} Salika Wenger.*)

M. Olivier Fiumelli. Je remercie M^{me} Wenger pour ce spectacle! Je n'ai pas donné de chiffres, elle n'a donc pas à se faire de souci. Nous avons eu une présentation fort intéressante, par M^{me} Salerno et M. Krebs, au sujet des enjeux fiscaux pour la Ville de Genève au cours des années à venir. Dans ce cadre, on nous a montré que de gros nuages noirs s'accumulaient sur la Ville... Je m'étonne que l'on n'en parle pas ici.

Ma question est la suivante. La Ville a-t-elle l'intention de respecter la nouvelle Constitution, qui prévoit l'obligation de présenter une planification globale en matière de finances publiques? Il s'agit bel et bien d'expliquer comment l'exécutif envisage de financer tous les investissements durant ces prochaines années.

Le président. Il vous sera répondu ultérieurement, Monsieur Fiumelli.

Je vous donne la parole, Madame Wenger, mais pour une question, s'il vous plaît!

M^{me} Salika Wenger (EàG). Chers collègues, nous sommes au cœur du sujet: j'aimerais simplement rappeler au président de la commission des finances que, normalement, une certaine confidentialité est de mise. Or, le soir même de la présentation à laquelle il s'est référé, notre débat était déjà sur internet!

Le président. Je risque de vous couper la parole, Madame Wenger! Je vous l'ai donnée uniquement pour poser une question en vous adressant au Conseil administratif.

M^{me} Salika Wenger. Vous permettez que je la pose, Monsieur le président! Ma question s'adresse à M. Barazzone. Tout à l'heure, il nous a donné une réponse très folklorique sur la manière dont il entendait utiliser ses jetons de présence du Conseil national. Pense-t-il que cela compensera les coupes budgétaires votées par son groupe? Je pense notamment au matériel nécessaire pour l'entretien de la voirie ou pour d'autres tâches encore.

J'espère que vous avez une bonne réponse à me donner, Monsieur le magistrat! Si, par hypothèse, vous me disiez que cela ne vous pose aucun problème,

nous pourrions alors envisager des coupes un peu plus drastiques dans votre département...

M. Guillaume Barazzone, conseiller administratif. J'estime – à la louche, car je n'y suis pas encore et je ne sais pas exactement dans quelle commission je siégerai – que mes indemnités en jetons de présence au Conseil national oscilleront entre 35 000 et 45 000 francs, que je compte reverser à la Ville de Genève. Je coûterai, ainsi, un peu moins cher à la République!

Pour le surplus, compte tenu du caractère totalement absurde et fantasque de la seconde partie de votre question, Madame Wenger, je me permettrai de ne pas y répondre.

Le président. Nous avons reçu une motion d'ordonnancement demandant l'inscription à l'ordre du jour et le traitement en urgence de la motion M-1105 de MM. Daniel Sormanni, Pascal Spuhler, Denis Menoud et Eric Bertinat, intitulée: «Versement des 120 millions à la CAP: la part de vérité». Je donne la parole à l'auteur de cette motion d'ordonnancement, qui a une minute pour la défendre.

M. Daniel Sormanni (MCG). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, nous demandons l'urgence car ce débat ne peut pas attendre la fin de l'année. La loi nous donne la possibilité de verser notre contribution à la Caisse d'assurance du personnel de la Ville de Genève et des Services industriels de Genève (CAP) – que nous ne remettons pas en cause – en plusieurs annuités. Bien entendu, cela faciliterait la bonne tenue des comptes de notre bonne Ville de Genève.

Nous aimerions discuter rapidement de cette problématique, car le Conseil fédéral a décidé de repousser d'une année le délai d'assainissement des caisses de retraite; la date butoir du 31 décembre 2013 a donc été reportée au 31 décembre 2014. Cela nous permet d'avoir une discussion différente et d'envisager la possibilité, au lieu de payer en une seule fois ces 120 millions de francs tout en amputant la Ville d'autant, de les verser à raison de 6 annuités de 20 millions de francs.

J'ai demandé l'urgence sur la motion M-1105, car il faut évidemment que nous puissions en décider avant la fin de l'année.

Le président. Nous sommes en procédure de vote, Mesdames et Messieurs. J'ai appuyé sur le bouton, les membres du plénum – du moins, ceux qui ont

entendu la sonnerie... – sont revenus à leur place pour voter. Je mets aux voix l'urgence de la motion M-1105, dont vous avez reçu copie tout à l'heure.

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement est refusée par 54 non contre 17 oui (2 abstentions).

13. Propositions des conseillers municipaux.

Le président. Nous avons reçu la motion suivante, dont l'urgence vient d'être refusée mais dont j'annonce formellement le dépôt:

- M-1105, de MM. Daniel Sormanni, Pascal Spuhler, Denis Menoud et Eric Bertinat: «Versement des 120 millions à la CAP: la part de vérité».

14. Interpellations.

Néant.

15. Questions écrites.

Néant.

Le président. Vous avez déposé une urgence, Monsieur Ivanov? Mais elle porte sur une motion qui ne figure pas à l'ordre du jour! Nous ne pouvons donc pas traiter de motion d'ordonnancement à son sujet. Je vous rappelle que les urgences portant sur des points à ajouter à l'ordre du jour doivent être annoncées durant les quinze premières minutes de la séance. Les points figurant déjà à l'ordre du jour peuvent faire l'objet d'une motion d'ordonnancement après ce délai, mais tel n'est pas le cas de la motion en question, Monsieur Ivanov. C'est trop tard! Nous ne la traitons donc pas maintenant.

A présent, je souhaite un excellent anniversaire à M. Sylvain Thévoz. (*Applaudissements.*) Pour la suite de nos débats, je propose de procéder de la manière suivante. Comme le bureau doit se réunir pour discuter de certains détails sur le vote de tout à l'heure, je lève la séance un peu en avance. Je vous souhaite un excellent appétit, Mesdames et Messieurs. Et je vous rappelle que les portes seront fermées à 20 h 30 et 30 secondes. Il n'y aura personne à la tribune de la presse ni à la tribune du public, et pas de retransmission télévisée. Je vous l'ai dit, et il en sera ainsi! Référez-vous à l'heure indiquée ici.

Séance levée à 18 h 50.

SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif	2614
2. Communications du bureau du Conseil municipal	2614
3. Résolution du 22 février 2012 de MM. Eric Bertinat, Christo Ivanov, Olivier Tauxe, Michel Amaudruz, Jacques Pagan, Pascal Spuhler, Michel Chevrolet, Adrien Genecand, Olivier Fiumelli et M. Mathias Buschbeck: «Plan directeur cantonal Genève 2030: oui, mais...» (R-152)	2617
4. Motion du 8 mai 2012 de M ^{me} Marie Chappuis, MM. Jean-Charles Lathion, Olivier Fiumelli, Gary Bennaim et Eric Bertinat: «Merck Serono et multinationales: stop aux déclarations irresponsables du Conseil administratif!» (M-1022).	2618
5. Résolution du 8 mai 2012 de M ^{me} Salika Wenger, MM. Pierre Gauthier, Pierre Rumo, Christian Zaugg et Alberto Velasco: «Naufrage de Merck Serono: n'abandonnons pas les sous-traitants!» (R-156)	2620
6. Résolution du 8 mai 2012 de MM. Alberto Velasco, Pierre Gauthier et M ^{me} Vera Figurek: «Récupérons pour la promotion et création de PME les bâtiments de Merck Serono» (R-158)	2621
7. Motion du 5 juin 2012 de MM. Sylvain Thévoz, Grégoire Carasso, Stefan Kristensen, Alberto Velasco, M ^{mes} Marie Gobits, Maria Vittoria Romano, Annina Pfund et Olga Baranova: «Eurofoot 2012: pour que la Ville de Genève atteigne les buts des droits de l'homme» (M-1031).	2622
8. Résolution du 6 juin 2012 de MM. Pascal Rubeli, Eric Bertinat, Christo Ivanov, Michel Amaudruz et Olivier Tauxe: «Réaffectation des bâtiments de Merck Serono» (R-162)	2623
9. Motion du 12 septembre 2012 de M ^{mes} Danièle Magnin, Mireille Luiset, MM. Daniel Sormanni, Denis Menoud, Pascal Spuhler, Daniel-Dany Pastore, Claude Jeanneret, Carlos Medeiros, Laurent Leisi, Jean-François Caruso et Jean-Philippe Haas: «TPG: après machine arrière toute, en avant vers des solutions!» (M-1041).	2624

10. Décision de l'assemblée générale de l'Association des communes genevoises relative à la participation du Fonds intercommunal au financement 2014 de l'enveloppe attribuée à des dépenses sportives diverses pour un montant de 900 000 francs, soumise au droit de veto des Conseils municipaux (art. 60C LAC)	2625
11. Election d'un/e représentant/e du Conseil municipal pour faire partie du conseil de la Fondation pour l'accueil et l'hébergement de personnes âgées, en remplacement de M ^{me} Annelise Reber, démissionnaire (statuts de la fondation, art. 9) (RCM, art. 130, lettre B)	2630
12. Questions orales	2630
13. Propositions des conseillers municipaux	2662
14. Interpellations	2662
15. Questions écrites	2662

Le mémorialiste:
Ramzi Touma